



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 26/03/2015	Séance du jeudi 19 mars 2015 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 19 mars 2015 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **•R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 12/02/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Thérèse ROBERT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil du 12 février 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 0.2 - Installation du nouveau conseiller communautaire suppléant de la commune de Tallenay

A l'unanimité, le Conseil de Communauté installe M. Christian LAMIRAULT en tant que :

- conseiller communautaire suppléant de la commune de Tallenay,
- membre suppléant de la commission n°7 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique »

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

• R. 1.1.1 - BP 2015 et PPIF 2015-2020

A la majorité, 17 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2015, budget principal et budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 17 Abstention : 0

• R. 1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

A la majorité, 17 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et sur leurs découpages en crédits de paiement :
 - AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - AP-AE/CP «Marnières »,
 - AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
 - AP/CP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »,
 - AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).
 - AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR).
 - AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - AP/CP « Equipements fluviaux »,
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports),
- la clôture de l'autorisation d'engagement « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 ».

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 17 Abstention : 0

• R. 1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2015

A la majorité, 17 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité locale pour l'année 2015 :

- Cotisation foncière des entreprises : 25,76 %,
- Taxe d'habitation : 9,51 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,763 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,16 %.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 17 Abstention : 0

• R. 1.1.4 - Validation du montant de redevance d'occupation pour le site maraîcher des Andiers (commune de Chalezeule)

Mme D. DARD, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté valide le montant de la redevance d'occupation du site maraîcher des Andiers :

- 8 439 € / an (valeur 2014) pour le gestionnaire de la pépinière maraîchère,
- 14 795 € / an (valeur 2014) pour les Jardins de Cocagne.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

Ressources humaines

• R. 1.2.1 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur général adjoint des services (DGAS) en charge des Finances et du Conseil de gestion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mutualisation de la fonction de DGAS Finances et Conseil de gestion entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- crée le poste dans la liste des emplois permanents de la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de création des services communs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 127 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.2.2 - Transfert de la compétence Emploi Insertion - Mise à disposition de services

Mmes A. ANTOINE, C. CAULET, F. MARTIN, S. THIVET et S. WANLIN et MM. G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT, JL. FOUSSERET et E. PETIT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le transfert de la compétence Emploi Insertion au Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise à disposition entre la CAGB et la Ville de Besançon conclue sur le fondement de l'article L.5211-4-1 du CGCT,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention,
- se prononce favorablement sur la reprise en régie de l'activité de la clause d'insertion du PLIE, ainsi que sur le contrat à intervenir entre la CAGB et l'agent concerné,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ce contrat,
- se prononce favorablement sur la création des postes correspondants dans la liste des emplois permanents du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 115 Contre : 2 Abstention : 0

• •R. 1.2.3 - Transfert partiel de la compétence Enseignement Supérieur - Mise à disposition de services

MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire au titre des actions de développement économique, le soutien à la recherche et le partenariat avec les institutions universitaires (PRES Bourgogne Franche-Comté notamment),
- se prononce favorablement sur le transfert partiel de la compétence Enseignement Supérieur au Grand Besançon (partenariat avec les institutions universitaires et soutien à la recherche) au 1^{er} avril 2015,
- valide le montant prévisionnel du transfert,
- crée les 2 postes correspondants dans la liste des emplois permanents de la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition du service enseignement supérieur pour la mise en œuvre des actions relevant de la compétence de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 120 Contre : 2 Abstention : 0

• •R. 1.2.4 - Désaffiliation du Centre de gestion du Doubs

Mmes C. BOTTERON et C. MICHEL et MM. B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, P. CONTOZ, P. CORNE, G. GALLIOT, Y. GUYEN, J. KRIEGER, A. LORIGUET et A. PARIS, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désaffiliation au Centre de gestion du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

• •R. 7.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1^{er} semestre 2015 (> 10 000 €)

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives dans le cadre du fonds « manifestations » pour l'organisation du festival en 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le Grand Besançon et l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « structurantes »

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des 4 subventions d'un montant total de 136 360 € aux écoles de musique associatives structurantes, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA, la MJC Palente, l'Ecole de musique du Plateau et le CAEM.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

Commission n°02 : Mobilités

• R. 2.1 - Tramway - Avenant n°3 au marché de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur 2 (INFRA 2)

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur 2 (INFRA2) dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 12 Abstentions : 2

• R. 2.2 - Tramway - Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 12 Abstentions : 2

• R. 2.3 - Tramway - Avenant n°2 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre Infrastructures

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre Infrastructures dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 12 Abstentions : 2

• R. 2.4 - Tramway - Avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre sur les systèmes de guidage et de signalisation

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et de signalisation dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 12 Abstentions : 2

• R. 2.5 - Tramway - Avenant n°1 à la convention avec l'Etat sur les modalités de franchissement de la RN 57 (ouvrage d'art Micropolis)

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention entre l'Etat (DIRE) et la CAGB sur le passage inférieur de la RN 57 par la ligne de tramway et ses conséquences,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document y afférant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 12 Abstentions : 2

• •R. 2.6 - Liaison cyclable Prés de Vaux - Chalezeule - Lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le tracé et les caractéristiques du projet d'aménagement de la piste cyclable permettant de relier les Prés de Vaux à Besançon à la commune de Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure d'expropriation utile à l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette piste cyclable et à lancer toutes procédures utiles visant à obtenir :
 - la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la piste susvisée ainsi que la mise en compatibilité du PLU de Chalezeule,
 - la déclaration de cessibilité des emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet, afin qu'il diligente les enquêtes publique et parcellaire utiles,
- autorise le cas échéant le Grand Besançon à recourir à un géomètre-expert pour procéder au découpage et à la délimitation cadastrale des emprises à acquérir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 2.7 - Convention entre le Grand Besançon et la SNCF pour l'achèvement de l'itinéraire cyclable d'Ecole-Valentin

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention entre la CAGB et la SNCF pour l'achèvement de l'itinéraire cyclable d'École-Valentin,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• •R. 3.1 - FIE - Aide à la Société METALIS

M. P. CURIE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS METALIS une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Chaudefontaine, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 3.2 - Etude du potentiel de développement d'immobilier d'entreprise au sein du quartier de Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le principe d'intervention d'Epereca au sein du quartier de Planoise,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe et à verser à Epereca une participation pour l'étude « Potentiel immobilier d'entreprises ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.3 - Partenariat entre le Grand Besançon, le SMPSI et l'institut FEMTO-ST

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX, et MM. B. ASTRIC, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, F. LAIDIE, A. PERRIN, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre le Grand Besançon, FEMTO-ST et le SMPSI,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 12 000 € au laboratoire FEMTO-ST en participation à son programme annuel de promotion et de prospection,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.4 - Convention entre la CAGB et l'association du PLIE - Soutien financier 2015

Mmes A. ANTOINE, C. CAULET, F. MARTIN, S. THIVET et S. WANLIN et MM. G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT et E. PETIT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 15 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention du Grand Besançon à l'association du PLIE à hauteur de 100 000 € pour 2015,
- approuve les termes de la convention d'objectifs entre l'association du PLIE et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstentions : 15

• R. 3.5 - Service Emergence - Participation du Grand Besançon - Avenant n°1 à la convention avec BGE

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention « Service Emergence » prévoyant le montant de la participation financière de la CAGB à BGE d'un montant de 57 000 € pour l'année 2015 (1^{er} janvier au 31 décembre),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

• R. 4.1 - Appel à projets - Territoires à énergie positive

Mmes GAUTHEROT et VIGNOT et M. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la candidature du Grand Besançon à l'appel à projets TEPOS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cet appel à projets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Evolution des critères pour la prise en compte des objectifs du PDU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les adaptations à apporter au fonds « Centres de village » pour y intégrer les critères liés aux aménagements conformes aux objectifs du PDU.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.3 - Fonds Isolation et Energies pour les Communes - Attribution d'une subvention à la commune d'Osselle

Mme S. THIVET et M. D. BOUVERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 593 € à la commune d'Osselle, dans le cadre du fonds Isolation et Energies pour les communes, pour le changement de la porte d'entrée et de 2 fenêtres dans son école.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.4 - Convention avec ATMO Franche-Comté

Mmes F. PRESSE et C. THIEBAUT et MM. D. HUOT et T. JAVAUX, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention triennale (2015, 2016 et 2017) de partenariat avec ATMO Franche-Comté, permettant l'attribution d'une subvention annuelle à l'association (d'un montant de 191 500 € pour l'année 2015),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.5 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2015

Mmes F. PRESSE, K. ROCHDI et A. VIGNOT et MM. JM. CAYUELA et D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 29 500 € au Conservatoire Botanique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.6 - Appel à candidatures d'Eco-Emballages sur l'extension des consignes de tri

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le dépôt de candidature de la CAGB à l'appel à candidatures d'EcoEmballages sur l'extension des consignes de tri,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire au dépôt de candidature, convention et documents y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 4.7 - Convention annuelle 2015 relative au Programme Local de Prévention**

Mmes F. GALLIOU et C. THIEBAUT, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme d'actions prévisionnelles de prévention des déchets proposé par le Grand Besançon en 2015,
- se prononce favorablement sur la convention d'engagement à intervenir entre le SYBERT et la CAGB pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• **R. 5.1 - Demandes d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Roche-Lez-Beaupré et Vaire-Arcier**

Mme N. WEINMAN et MM. J. KRIEGER, A. RUBRECHT et C. PERROT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 2 demandes d'agrément et de subvention, pour un montant total de 15 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Participation au renouvellement du dispositif**

F. GERDIL-DJAOUAT et C. MICHEL et P. BELUCHE, A. BLESSEMAILLE, YM. DAHOUÏ et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'une participation du Grand Besançon à la reconduction du dispositif pour 3 années, pour un engagement financier annuel de l'ordre de 10 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 5.3 - Convention de partenariat 2015-2020 entre la Région, l'ADEME, l'Etat et le Grand Besançon pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable de Franche-Comté**

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne, dans le cadre du Pacte territorial avec la Région, l'Etat et l'ADEME :
 - Mme Françoise PRESSE comme élue référente sur les questions du PCAET,
 - Robert STEPOURJINE comme élu référent sur les questions relatives à l'habitat,
- se prononce favorablement sur le Pacte territorial avec la Région, l'Etat, l'ADEME et la CAGB, et notamment la pertinence des enjeux identifiés en matière d'efficacité énergétique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce Pacte territorial énergie-bâtiment.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.4 - Programme d'Actions Territorial 2014 - Propositions d'amendements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les amendements proposés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.5 - Modification des conditions d'application de la subvention sur fonds propres du Grand Besançon dédiée à la création d'habitat adapté et spécifique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des modalités de financement sur fonds propres pour la création d'habitat spécifique et adapté pour la période 2014-2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.6 - Adaptation locale d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation à venir des secteurs exemptés du Supplément de Loyer de Solidarité au regard de leur inscription au sein des quartiers relevant de la géographie prioritaire du Grand Besançon, identifiés dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

• R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

• R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noiron :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugy :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Etaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, M. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, M. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), M. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, J.P. MICHAUD, M.P. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	15
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 février 2015 _____	15
Rapport n°0.2 - Installation du nouveau conseiller communautaire suppléant de la commune de Tallenay ____	16
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes _____	16
Finances _____	16
Rapport n°1.1.1 - Budget primitif (BP) 2015 et plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PIPF) 2015-2020 _____	16
Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement/crédits de paiement (AE/CP) _____	25
Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2015 _____	27
Rapport n°1.1.4 - Validation du montant de redevance d'occupation pour le site maraîcher des Andiers (commune de Chalezeule) _____	42
Ressources humaines _____	42
Rapport n°1.2.1 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur général adjoint des services (DGAS) en charge des Finances et du Conseil de gestion _	42
Rapport n°1.2.2 - Transfert de la compétence Emploi Insertion - Mise à disposition de services _____	43
Rapport n°1.2.3 - Transfert partiel de la compétence Enseignement Supérieur - Mise à disposition de services	44
Rapport n°1.2.4 - Désaffiliation du Centre de gestion du Doubs _____	45
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____	45
Rapport n°7.1 - Fonds Manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1 ^{er} semestre 2015 (> 10 000 €) _____	45
Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « structurantes » _____	45
Commission n°02 : Mobilités _____	46
Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°3 au marché de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur 2 (INFRA 2) _____	46
Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures _____	46
Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°2 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre Infrastructures ____	46
Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre sur les systèmes de guidage et de signalisation _____	47
Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°1 à la convention avec l'État sur les modalités de franchissement de la RN 57 (ouvrage d'art Micropolis) _____	48
Rapport n°2.6 - Liaison cyclable Prés de Vaux - Chalezeule - Lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique _____	48
Rapport n°2.7 - Convention entre le Grand Besançon et la SNCF pour l'achèvement de l'itinéraire cyclable d'École-Valentin _____	49

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	50
Rapport n°3.1 - FIE - Aide à la Société METALIS	50
Rapport n°3.2 - Étude du potentiel de développement d'immobilier d'entreprise au sein du quartier de Planoise	50
Rapport n°3.3 - Partenariat entre le Grand Besançon, le SMPSI et l'institut FEMTO-ST	51
Rapport n° 3.4 - Convention entre la CAGB et l'association du PLIE - Soutien financier 2015	51
Rapport n°3.5 - Service Émergence - Participation du Grand Besançon - Avenant n°1 à la convention avec BGE	52
Commission n°04 : Développement durable	52
Rapport n°4.1 - Appel à projets - Territoires à énergie positive	52
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Évolution des critères pour la prise en compte des objectifs du PDU	53
Rapport n°4.3 - Fonds Isolation et Énergies pour les Communes - Attribution d'une subvention à la commune d'Osselle	54
Rapport n°4.4 - Convention avec ATMO Franche-Comté	54
Rapport n°4.5 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2015	55
Rapport n°4.6 - Appel à candidatures d'Éco-Emballages sur l'extension des consignes de tri	55
Rapport n°4.7 - Convention annuelle 2015 relative au Programme Local de Prévention	56
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	56
Rapport n°5.1 - Demandes d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Roche-lez-Beaupré et Vaire-Arcier	56
Rapport n°5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Participation au renouvellement du dispositif	56
Rapport n°5.3 - Convention de partenariat 2015-2020 entre la Région, l'ADEME, l'État et le Grand Besançon pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable de Franche-Comté	58
Rapport n°5.4 - Programme d'Actions Territorial 2014 - Propositions d'amendements	58
Rapport n°5.5 - Modification des conditions d'application de la subvention sur fonds propres du Grand Besançon dédiée à la création d'habitat adapté et spécifique	58
Rapport n°5.6 - Adaptation locale d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le Grand Besançon	58
Questions diverses	59
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	59
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	59
Information - Départ du DGS Laurent VAN HERREWEGHE	59

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 19 mars 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs – 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 février 2015

M. LE PRÉSIDENT. – Bonsoir à toutes et à tous. La séance est ouverte.

Jusqu'à leur arrivée : Brigitte ANDREOSSO donne pouvoir à Yves GUYEN, Daniel HUOT à Pierre CONTOZ, Thierry MORTON à Michel LOYAT, Dominique SCHAUSS à Pascal CURIE, Rosa REBRAB à Karima ROCHDI, Marie ZEHAF à Sylvie WANLIN. Pour toute la séance : Marie-Pierre MARQUIS donne pouvoir à Jacques CANAL, Claudine CAULET à Anne VIGNOT, Jacques KRIEGER à Christophe LIME, Yoran DELARUE à Martine DONEY, Catherine CUINET à Thérèse ROBERT, Denis JACQUIN à Pascal DUCHEZEAU, Bertrand ASTRIC à Jean-Paul MICHAUD, Catherine COMTE-DELEUZE à Philippe GONON, Carine MICHEL à Danielle DARD, Abdel GHEZALI à Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Serge RUTKOWSKI à Michel LOYAT, Gilbert GAVIGNET à Marie-Pascal BRIENTINI, Jacques GROSPERRIN à Pascal BONNET, Daniel PARIS à Bernard MADOUX, Philippe GUILLAUME à Catherine BOTTERON, Michel VIENET à Marie-Laure DALPHIN, Ludovic FAGAUT à Sophie PESEUX, Michel OMOURI à Mina SEBBAH, Cyril DEVESA à Éric ALAUZET, Pauline JEANNIN à Anthony POULIN, Oriane DELAGUE à Éric PETIT, Odette COMTE à Robert STEPOURJINE, Gérard GALLIOT à Catherine DEMOLY, Thibaut BIZE à Solange JOLY, Christine BITSCHENÉ à Philippe BELUCHE.

Nous avons le quorum.

Le secrétaire de séance sera Madame le Maire de Gennes, Madame ROBERT. Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal de la dernière séance ? Il n'y en a pas.

Avant de démarrer la séance, je voulais que nous ayons une pensée pour celles et ceux qui ont été encore une fois frappés dans leur chair, atteints dans leur vie, en Tunisie. La Tunisie est un peuple ami. Beaucoup de personnes, dont les familles sont nées en Tunisie, ont des amis là-bas, de la famille. Elles sont donc touchées. Il ne vous a pas également échappé que des touristes français ont été sauvagement assassinés par des fous au nom d'une idéologie inacceptable et extrémiste. Je ne vais pas redire ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises qu'il ne fallait pas tomber dans l'amalgame, dans l'islamophobie, ce n'est pas du tout cela le sujet. Ce n'est pas le sujet ce soir de mon discours. Il faut effectivement ne pas tomber là-dedans, surtout dans des périodes politiques qui prêtent à cela. Je voulais simplement qu'en mémoire de celles et ceux qui ont payé de leur vie, nous observions une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire des victimes de l'attentat de Tunis.

Nous allons maintenant passer tout de suite à l'ordre du jour.

Rapport n°0.2 - Installation du nouveau conseiller communautaire suppléant
de la commune de Tallenay

M. LE PRÉSIDENT.- Il est proposé l'installation de Monsieur Christian LAMIRAULT, nouveau conseiller communautaire suppléant de la commune de Tallenay. Monsieur LAMIRAULT était 2^e adjoint, il est maintenant 1^{er} adjoint. Il devient conseiller communautaire à la CAGB et siégera à la Commission n°07 « Culture, tourisme, sports et aménagement numérique » en tant que suppléant de Monsieur Jean-Yves PRALON, lui-même étant le Maire de Tallenay, très grande commune sympathique comme chacun sait. N'est-ce pas Jean-Yves ? Monsieur LAMIRAULT est-il là ? Non, nous le verrons une autre fois. Mais en tout cas, il est installé, tu peux le lui dire.

Nous avons reçu un prix très important concernant les Territoires à Énergie POSitive (TEPOS) pour la croissance verte (TEPCV). Vous allez dire « encore un prix ! » C'est tant mieux, puisque ce sont des prix intéressants. Dans une journée où nous sommes en alerte à la pollution, la croissance verte a aussi une certaine signification. Je voulais remercier la Vice-Présidente, bien sûr, mais surtout les services, qui ont permis que par la qualité de leur travail, nous ayons reçu ce prix.

S'adressant à Mme PRESSE. Françoise, veux-tu dire un mot ?

Mme PRESSE.- Il s'agit d'un prix que nous appelons « TEPOS » pour la croissance verte. Ce soir, vous verrez que dans les rapports, nous candidaterons pour le TEPOS régional. Cela veut dire que nous allons diminuer nos consommations d'énergie et qu'à l'horizon 2050, nous devons produire suffisamment d'énergie renouvelable pour être autosuffisants. Nous avons une courbe de consommation qui va baisser et une courbe d'énergie renouvelable qui va monter ; elles se croiseront donc en 2050. Pour la croissance verte, cela veut dire que nous souhaitons avoir des retombées en termes d'économie locale et d'emploi local sur un ensemble de filières, évidemment sur les énergies renouvelables, la filière bois, les déchets, un certain nombre de politiques que vous connaissez, comme l'habitat et les transports. Voilà ce que cela veut dire et j'y reviendrai tout à l'heure en vous présentant un rapport régional.

M. LE PRÉSIDENT.- Écoutes, tu as pour mission de faire qu'en 2050, nous en soyons à 50 %. Sois sûre que je serai attentif à ce que tu auras fait. Si nous n'y sommes pas arrivés, je serai à même de te le rappeler vertement, c'est le cas de le dire.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif (BP) 2015 et
plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PIF) 2015-2020

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, nous allons vous proposer le vote du budget primitif. C'est toujours un moment fort dans la vie de toutes les collectivités, et particulièrement dans la nôtre. Pourquoi ? Parce que c'est sur ce budget que se fondent notre action, nos priorités et notre ambition. J'insiste là-dessus, sur notre ambition pour l'Agglomération et nos habitants, car un budget qui est un budget serré, de rigueur, où tout a été calculé, où chaque centime dépensé doit être bien dépensé, n'empêche pas d'être un budget ambitieux. C'est vrai pour toutes les collectivités, c'est encore plus vrai pour la nôtre, car ce budget va là aussi participer à celer notre de destin.

Je voudrais vous dire qu'à cette occasion, nous parlons beaucoup actuellement du développement des intercommunalités, de l'avenir de notre territoire, de la ville-centre et des communes de la périphérie, du développement et du rayonnement de notre territoire. Tout cela s'inscrit dans une synergie que nous devons construire ensemble. Tout ce qui se fait dans une commune de la périphérie profite à la ville-centre, tout ce qui se fait dans la ville-centre profite aux communes de la périphérie. Tout est lié, puisque nous travaillons indifféremment ou dans la ville-centre, ou dans les communes de la périphérie, et que nous habitons indifféremment dans la ville-centre ou dans les communes de la périphérie. Il faut aussi que nous comprenions bien qu'aujourd'hui, cette notion de ville-centre et de périphérie n'existe plus, mais qu'il y a une agglomération-capitale, et c'est là ensemble que nous devons bâtir notre destin avec 58 communes et 137 conseillers communautaires.

Comme je le disais il y a un instant, le contexte budgétaire est particulièrement difficile et contraint. Alors que les réformes territoriales en cours vont placer Dijon et Besançon – ou Besançon et Dijon – entre deux métropoles que sont Strasbourg et Lyon. Un jour, je vous ferai peut-être le compte rendu de ce que je fais actuellement, mais je m'emploie beaucoup à travailler sur cette fusion, sur les perspectives que nous avons, et savoir comment demain les choses seront partagées. Si nous ne sommes pas unis, le problème que nous aurons demain n'est pas Dijon, mais Strasbourg avec l'ensemble des villes qui sont connectées. J'étais hier avec Benoist APPARU chez le Préfet Jean-Luc NÉVACHE : ces villes connectées vont de Châlons-en-Champagne à Thionville, Épinal, Metz, Nancy, se terminent à Strasbourg et remontent jusqu'à Mulhouse. Comme vous le voyez, cela fait un territoire assez vaste. De l'autre côté, il y a l'Île-de-France, avec ces quelques 5 millions d'habitants et de l'autre côté, il y a Rhône-Alpes. Nous avons donc intérêt à travailler ensemble. C'est pour cela que notre force et notre détermination vont nous permettre de mener ensemble des actions concrètes, pour faire en sorte que notre avenir puisse se construire sous de beaux auspices.

Cela demande de notre part beaucoup de responsabilités. Je n'ignore pas les échéances électorales des jours à venir, elles sont importantes. Certains parmi vous sont candidats et pourraient donc être tentés, quels qu'ils soient d'ailleurs, de transformer le débat qui viendrait en tribune électorale. Je ne le souhaite pas, je crois d'ailleurs que cela ne serait pas compris par la majorité des conseillers communautaires. En tout cas, je n'entrerai pas dans ce jeu. Nous sommes en Conseil d'Agglomération et notre souci ici est maintenant de préparer collectivement notre Agglomération pour qu'elle reste dynamique et attractive. Ce budget en est la concrétisation et tout cela grâce à un développement économique au service de l'emploi pour lequel nous ne manquons pas d'atouts, avec quelques belles réussites encore ces tout derniers jours, comme vous l'avez vu dans la presse : l'entreprise METALIS Group, qui était plutôt du nord Franche-Comté, qui va se renforcer ici, ou grâce aussi à ce qui s'est fait à Chaudfontaine. Je salue d'ailleurs les élus de Chaudfontaine et le Maire Jacky LOUISON ici présent. Je ne vais pas saluer le Président du Syndicat mixte Lumière que vous connaissez, parce que nous avons mis 100 000 € pour le très haut débit, mais grâce aux efforts de la commune, de l'Agglomération, du Syndicat mixte Lumière, cette zone est désormais équipée en haut débit, ce qui a permis l'installation de toute la partie R&D (Recherche et Développement) de METALIS.

Cela va aussi permettre l'installation – le Maire est content, parce que cela va lui faire beaucoup d'argent dans ses caisses – dans quelques mois d'une autre grande usine suisse, DIXIT qui est dans le biomédical et dans certaines problématiques d'armement. Elle était à Palente depuis des années et voulait en partir. Elle a regardé du côté de Rioz, de Marnay ou ailleurs, mais elle reste là-bas, sur le territoire de la commune de Chaudfontaine. Ce sont deux exemples parmi d'autres.

Dominique SCHAUSS, qui était au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) avec le service de développement économique, me disait aussi qu'il a rencontré de grandes foncières qui sont en train de s'intéresser pour construire en blanc des bâtiments sur la zone de l'Échange. Ce sont des choses positives. Peut-être que nous ne le disons pas suffisamment assez, mais les choses avancent et elles avancent bien. Nous devons aussi continuer à faire en sorte que grâce à nos investissements, l'emploi diminue, mais il va rester juste pour le budget de l'Agglo, 15 M€, ce qui n'est pas rien, tout de même. Nous allons pouvoir continuer à répondre aux besoins de mobilité, d'amélioration de l'habitat - ce que Robert STEPOURJINE pourrait dire beaucoup mieux que moi tant il connaît bien ce sujet -, de soutien à la culture et aux politiques environnementales, ce sur quoi nous reviendrons certainement, et puis grâce à une gestion responsable menant à une diminution très forte des dépenses de fonctionnement et un renforcement de la mutualisation.

C'est vrai que lorsque je lis que nous ne maîtrisons pas nos dépenses de fonctionnement, entre autres la masse salariale, je me dis : « Il y a deux solutions : soit ils ne comprennent pas et lisent les rapports trop rapidement, soit ils sont de mauvaise foi ». Quand j'entends dire que notre masse salariale augmente de 5, 6 ou 7 %, sur les faits, c'est vrai, mais il faut aussi ajouter que c'est un transfert de charges, charges qui étaient supportées auparavant par la Ville et qui sont maintenant supportées par l'Agglo. Bien entendu, la Ville rembourse à l'Agglo les charges transférées, ce qui est une opération à somme nulle. Je le répète entre autres pour les nouveaux que lorsqu'il y a un transfert de charges dans un sens ou dans l'autre, nous diminuons les charges de l'allocation de compensation. Par exemple, si je prends le service du développement de l'Université ou le service Urbanisme, s'ils sont transférés, les charges seront payées par l'Agglomération. Elles viennent faire que nous sommes en augmentation de 5 ou 7 %, mais la véritable augmentation de nos charges de personnel est de 1,7 % GVT (Glissement Vieillesse Technicité) compris, ce qui n'est pas 5 %. Et encore, dans ces 1,7 %, 1 % est nécessité par de nouvelles charges liées à la réglementation. Cela veut dire que l'augmentation des charges, des dépenses de fonctionnement, des charges de personnel pour l'Agglomération, est d'environ 0,7 %, GVT inclus, ce qui montre une gestion particulièrement rigoureuse.

J'aimerais que ce soir, on ne fasse pas de la démagogie et que l'on ne rentre pas là-dedans. Je pourrai le dire après le débat, mais je vous le dis avant pour que vous ayez compris et que cela vous évite de dire des choses fausses. Quand j'entends dire qu'avec la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), on assassine les entreprises, il faut que vous sachiez tout de même d'abord, que celles et ceux qui crient le plus en sont les premiers bénéficiaires, puisque les Chambres de Commerce et d'Industrie touchent 1,9 M€ de la CFE sur notre territoire. Peut-être peuvent-ils en redistribuer une partie ? Je ne sais pas si c'est la Chambre territoriale ou la Chambre régionale, mais ils touchent 1,9 M€. Au niveau régional, les Chambres des Métiers touchent 700 000 €. Je veux bien que l'on « crie au loup », mais tout de même. Lorsque l'on dit « vous augmentez la CFE », pour une entreprise qui a un chiffre d'affaires situé entre 100 000 et 250 000 €, et qui est la base minimum, savez-vous de combien est l'augmentation de la CFE ? Le savez-vous ? Elle est de 3 € par an !

On m'a signalé le cas d'un artisan chez qui on va généralement le matin, et qui râlait, mais on lui a expliqué : si vous êtes dans une tranche en dessous de 250 000 € et que votre chiffre d'affaires augmente, bien sûr que vous payez plus. Je crois que son augmentation était de 0,97 € pour l'année. Il faut tout de même aussi redire la vérité des chiffres. Je l'ai dit l'autre jour en conférence de presse, mais je pense qu'il n'y a pas plus soucieux que nous de l'avenir de nos entreprises. Par rapport à d'autres, j'ai la chance d'avoir travaillé 33 ans dans une entreprise industrielle américaine. Je sais donc ce qu'est l'entreprise et combien il faut être attentif à tout cela. Nous sommes attentifs et nous employons tout cet argent, par exemple, pour équiper la zone de Chaudfontaine, pour faire venir à Chaudfontaine certainement une centaine d'emplois et faire redescendre par METALIS (les chiffres sont dans le journal d'aujourd'hui) une trentaine d'emplois.

C'est la vérité. Je tenais à le dire pour ne pas que le débat se perde dans des détails qui n'en valent pas la peine. Personne ne veut que l'on augmente les impôts, mais il faut aussi savoir de quoi nous parlons, quand nous parlons de 3 €, de 5 € ou de 10 € par rapport aux bases minimum.

Enfin, ce budget répond aux exigences de qualité de l'action publique, puisque nous voulons continuer à maîtriser notre endettement ici, à Besançon. Vous le savez, nous avons un endettement très faible. Nous sommes fiers d'avoir un endettement très faible, parce que nous pourrions avoir une politique de facilité qui fasse que nous nous endettions plus, que nous emprunions plus, mais qu'est-ce que c'est ? Ce sont les impôts et les charges de demain. Quand nous sommes des élus responsables – et nous sommes tous des élus responsables –, nous ne le faisons pas. Il faut aussi amortir les baisses de dotation de l'État, mais nous l'avons déjà anticipé. Nous n'avons jamais cédé à l'appel des sirènes, et je crois que nous sommes peut-être un peu trop vertueux.

Nous rappelions l'autre jour en conférence de presse, que nous n'avions pas assez augmenté – vous allez me dire que c'est toujours trop, et je vais faire attention à ce que je vais dire, parce que Marcel va me reprendre de volée -, la taxe professionnelle. Vous savez que nous étions en-dessous du montant de la moyenne nationale, ce qui fait que lorsque cette réforme est passée, certains ont dit dans cette salle : « De toute façon, ce sera transparent, il ne se passera rien » et un certain nombre d'entre nous ont dit, entre autres le Vice-Président et d'autres que je vois devant moi : « Cela se reportera sur les habitants ». On nous a dit que cela n'était pas vrai. La taxe professionnelle est telle que comme il y a eu des ajustements, personne ne devait rien gagner et personne ne devait rien perdre. Aujourd'hui, parce que nous avons été vertueux, parce que notre taxe professionnelle était en-dessous de la moyenne nationale, notre territoire, nos entreprises et nos habitants sont ponctionnés de 4 M€/an pour aller compenser la perte qu'auraient subi des territoires moins vertueux que sont les Hauts-de-Seine ou Dunkerque. Comme cela, il y a un coup à gauche et un coup à droite, même si les deux sont à droite maintenant.

Parce que nous sommes trop vertueux, nous perdons tous les ans 4 M€ prélevés sur les entreprises franc-comtoises. Cela s'appelait le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). C'est un scandale dont Gaby et moi ne nous sommes pas encore remis, parce que c'est de l'injustice. D'ailleurs, puisque je parle de Gaby, je veux le remercier sincèrement, ainsi que les services du Grand Besançon, entre autres les services des Finances, et l'ensemble des services, parce que nous avons une gestion bien tenue. C'est pour cela que je lui fais toute confiance. De plus, il y a cet effort partagé entre les particuliers et les entreprises. Mais il faut savoir que cet effort n'est pas demandé pour mettre dans des flonflons, du foie gras, des canapés ou des réceptions somptueuses. Il est au service de l'investissement, des entreprises, du développement économique, de la culture, de l'avenir de ce territoire. Je crois que c'est de l'argent bien employé.

Voilà ce que je voulais vous dire pour démarrer. Je vais laisser Gaby présenter les chiffres, parce qu'il a travaillé là-dessus. Nous répondrons ensuite à vos questions.

M. BAULIEU.- Le décor est planté sur le contexte et le cadre dans lesquels a été élaboré ce projet de budget conforme aux orientations que nous avons développées et débattues ici il y a peu de temps. Je vais utiliser un diaporama pour commenter assez rapidement ce document budgétaire, afin d'essayer de faire en sorte que ce ne soit pas trop fastidieux.

Si nous regardons le volet global de présentation de ce budget, la photographie générale de ce budget montre 222 M€ consolidés, contre près de 260 M€ en 2014, sachant que l'essentiel de cette évolution vient de la diminution du niveau des investissements tout à fait exceptionnelle au cours des années écoulées avec le tram et la Cité des Arts. Vous noterez d'emblée que le budget de cette année s'inscrit dans la nouvelle ère budgétaire que nous avons à connaître désormais, avec les contraintes qui pèsent sur nous. Mais nous sommes encore sur un budget de transition avec un niveau d'investissement élevé, voire très élevé, puisque l'investissement consolidé est de 93 M€. Lorsque nous retirons les amortissements de la dette, nous sommes aux environs de 80 M€ d'investissement net prévus pour 2015. Nous sommes donc, avec la fin du programme tram, avec le projet TCSP (Transport en Commun en Site Propre) Viotte-Campus dans les tuyaux, plus d'autres opérations encore tout à fait significatives. Mais nous sommes sur une pente qui va descendre assez rapidement dans les années à venir.

Si nous regardons la ventilation par budget, le budget annexe Transports est encore très élevé compte tenu de la part d'investissement, la section d'investissement du budget annexe Transports étant autour de 56 M€. Nous voyons donc tout de suite où cela nous conduit. Je ne m'arrête donc pas davantage sur ce graphique.

Si je rentre dans la présentation globale du projet du budget, vous avez tout d'abord l'ensemble des recettes consolidées. Le détail se trouve dans votre rapport que vous avez examiné avec attention. Sur les recettes consolidées de ce budget, bien évidemment, nous sommes à 222 M€. Le budget est équilibré, ce qui est une caractéristique importante à rappeler face aux conséquences des dérives des déficits nationaux que nous subissons. Sur ce volet particulier, nous voyons bien la part importante de la fiscalité, mais également d'autres ressources (le Versement Transport, les subventions reçues en lien avec nos actions d'investissements).

Je souligne le résultat conséquent de l'année antérieure, lié à des sous-réalisations et à des économies, mais qui est un élément stratégique de la construction de notre budget. Au-delà du grand équilibre de notre budget, en tant qu'intercommunalité, nous avons une exigence qui nous est imposée et que je trouve sans doute un peu excessive : l'équilibre de la section de fonctionnement, amortissement intégré.

Cela veut dire que plus nous investissons, plus nous amortissons, plus l'équilibre de notre section de fonctionnement se dégrade. Très clairement, nous fonctionnons avec un équilibre de la section de fonctionnement, qui nous est assuré par des reports de résultat. Donc, comme de nombreuses agglomérations, nous sommes dans un contexte extrêmement contraint par cette construction budgétaire. Si tel ou tel avait des intentions de se relâcher un peu, il serait vite rappelé par cette exigence d'équilibre de la section de fonctionnement, mais ce n'est pas un exercice simple. J'attire donc d'emblée votre attention sur cet aspect, sans en rajouter trop sur l'ensemble des éléments, puisque nous reviendrons sur certains dans l'exposé qui suit.

Il y a un élément particulier, le Président l'a souligné et nous l'avons tous présent à l'esprit : la baisse des concours de l'État, 2 M€ en 2015 pour nous, ce qui est significatif. Il faut que nous ayons à l'esprit le sens dans lequel les choses s'engagent, parce que certes, ce sont 2 M€ cette année, mais ensuite, nous les cumulerons. Concernant la durée du plan financier adopté par le Parlement, les réductions sont programmées sur 3 ans. Il nous manquera ainsi 12 M€ sur la période. Pour ce qui concerne nos simulations, nous avons pensé qu'il était prudent pour la suite de considérer que cela pourrait bien continuer. Hélas, à voir la permanence des déficits de l'État, nous pouvons le craindre. Je suis moins bien placé qu'une personne dans la salle, mais je crains que 2014 ne se solde par un déficit peut-être plus important que 2013. Si je regarde les prévisions de clôture telles qu'elles ont été publiées en janvier, nous devrions avoir des comptes plus arrêtés prochainement, mais il semble que nous ayons plutôt une dégradation, ce qui est effectivement très préoccupant.

S'agissant des recettes fiscales, le Président s'y est arrêté il y a un instant dans son propos. Vous l'avez dans le rapport, mais nous imaginons là ce qu'est le panier fiscal de l'Agglomération. C'est très clairement ce graphique et cette diversité d'impôts, la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle. Vous savez qu'antérieurement à cela, nous avions une fiscalité des plus simples, avec la taxe professionnelle unifiée, point. Désormais, nous avons une fiscalité diversifiée, qui, en masse, est encore un peu plus importante sur les entreprises que sur l'habitant, mais vous aurez noté tout de même que les choses se répartissent presque à 50/50, alors que dans cet Établissement, nous étions uniquement financés par une fiscalité d'entreprises. Vous avez ensuite les grandes masses de ces différents impôts, à savoir :

- la cotisation foncière des entreprises à un peu plus de 18 M€ ;
- la taxe d'habitation à un peu plus de 26 M€ pour les habitants.

Vous vous rappelez que, par transfert, nous avons hérité de la taxe d'habitation perçue par le Conseil Général. Il y a également une partie de fiscalité mixte dont nous parlerons à peine plus loin sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont nous estimons qu'elle se répartit à peu près à 70 % des bases d'habitat et 30 % des bases d'immeubles d'entreprises.

Sur les orientations fiscales, nous reprenons simplement dans les diapositives suivantes, une diapositive que nous avons déjà utilisée antérieurement, étant indiqué en haut de l'écran « rappel du séminaire budgétaire d'août 2014 ». Nous proposons un coup de pouce sur la fiscalité que je replacerai tout à l'heure dans son ensemble, mais vous verrez que ce n'est pas l'essentiel de l'effort, loin s'en faut ; le Président l'a d'ailleurs indiqué dans son introduction. En termes d'orientation, nous essayons de faire en sorte que cet effort se répartisse à raison de 80 % sur le foncier bâti et 20 % sur la taxe d'habitation, compte tenu de la réalité de ces impôts sur notre territoire et du caractère mixte de cet impôt qui nous semble plus équitable dans la répartition des petits efforts que nous demandons. Je vous le dis d'emblée : ma préoccupation en matière fiscale est de savoir si nous pourrions tenir avec les seules hausses dont nous parlons et celles que nous vous proposerons de valider ce soir notamment.

Concernant les hypothèses des taux de fiscalité, pour rechercher sur la période une ressource supplémentaire d'un peu plus de 3 M€, c'est ce que nous faisons et vous faites le rapprochement. Je vous ai dit que nous allions perdre 12 M€ en 3 ans, peut-être 42 M€ d'ici la fin du mandat si nous poursuivons la courbe. Pour les 12 M€, c'est sûr, mais le reste est incertain. Néanmoins, la tendance est tout de même assez soutenue. Face à cela, pour l'instant, nous travaillons sur un plan fiscal pour collecter guère plus de 3 M€ supplémentaires. Voilà pour situer les proportions. Je ne reviens pas sur la répartition que j'ai évoquée précédemment. Je ne m'arrête pas beaucoup sur ce que nous vous proposerons ce soir, puisque le Président a donné des exemples et vous l'avez sous les yeux. Sur les augmentations en euro que cela peut induire, lorsque nous recherchons le contribuable moyen certes un peu théorique, mais qui donne une signification, avec un bien ayant une valeur locative de 3 500 €, nous serions aux environs de l'euro d'augmentation pour la taxe d'habitation et s'agissant du foncier bâti, nous serions entre 3 et 4 €. Voilà la réalité des choses. Tout à l'heure, nous avons parlé de la CFE, autre impôt par ailleurs. C'est ce que nous proposons ce soir et pour lequel il faut rappeler le caractère modéré, terme faible, pour le coup.

Sur l'écran suivant, nous rappelons ce qui a été indiqué il y a un instant concernant la cotisation foncière des entreprises. Nous vous proposons d'actualiser notre taux sur les entreprises, compte tenu de notre niveau inférieur à la moyenne nationale et le taux sur l'habitant supérieur à la moyenne nationale. Nous avons cette possibilité de rejoindre la moyenne nationale toutes catégories confondues, en passant de 25,69 % à 25,76 % pour la CFE. Ce n'est pas une augmentation très conséquente, mais cela nous laisse positionnés très sensiblement en-dessous du taux moyen des communautés d'agglomération en 2014 à 27,10 %. Quand on donne un taux moyen à 27,10 %, cela indique que certains sont très sensiblement au-dessus. Nous proposons donc ce soir un taux de 25,76 %. Enregistrez bien ces taux, parce que c'est vrai que le débat est ouvert, ce qui est normal, avec les contribuables concernés, mais il faut sans cesse rappeler les choses telles qu'elles sont.

Je passe sur les exemples que vous avez à l'écran et le Président vous en a donnés certains. Nous avons voté ce barème il y a peu de temps, la réforme de la taxe professionnelle concernant la CFE, avec les mécanismes d'adaptation, ayant été modifiée au moins 3 fois depuis la réforme de 2011. Ce barème devant vous est celui du système CFE sur une base minimum s'appliquant jusqu'à 6 500 €, ce qui veut dire que les entreprises qui ont des valeurs locatives supérieures à 6 500 € pour leurs biens, payent sur la base de leurs valeurs locatives. Celles qui ont une valeur locative inférieure payent selon ce barème avec une valeur locative théorique minimum que vous avez à l'écran, selon l'importance de leur chiffre d'affaires. Si une entreprise a son chiffre d'affaires entre 250 000 et 500 000 € sans valeur locative particulière, elle aura une valeur locative minimum de 5 000 € et une augmentation de 3,50 € en 2015. Nous précisons également que sur notre territoire, 71 % des entreprises relèvent du système de la base minimum. Nous avons donc des entreprises plutôt petites et moyennes.

Sur l'écran suivant, c'est un aspect prospectif. Sur l'hypothèse, nous n'aurons pas à voter sur ce tableau ce soir, mais c'est pour que les choses soient clairement affichées et vous retrouvez les chiffres dans le PPIF. Ce sont les hypothèses d'évolution des taux de fiscalité sur les années 2015 à 2018. Vous voyez la modération, dès lors que nous regardons bien d'où nous partons. S'agissant du foncier bâti, nous partons d'un taux à 0,50 %. Il importe donc en permanence de faire la conversion en termes réels, c'est-à-dire en euros, d'autant que c'est ce qui intéresse le contribuable. Face à cette situation compliquée que créent ces évolutions de dotation en dehors de toutes les autres considérations, nous essayons de le résumer dans l'écran suivant en indiquant les leviers actionnés par la CAGB au regard des contraintes.

La contrainte majeure nouvelle étant celle que j'évoquais il y a un instant sur les pertes des dotations de l'État, avec les 2, 12 et 42 M€ évoqués précédemment, entre 12 et 42 M€, c'est une estimation que nous faisons si nous poursuivons la pente de réduction des dotations. Aujourd'hui, ce n'est pas décidé, mais c'est une précaution de prospective que nous prenons.

Face à cela, les adaptations que nous proposons sur le budget 2015 ont été très clairement soulignées tout à l'heure :

- une réduction des crédits de fonctionnement de près de 3 M€, y compris en différant des opérations, et nous risquons de multiplier les opérations de ce genre,
- une augmentation des taux de fiscalité :
 - la CFE pour une recette supplémentaire de 50 000 €,
 - la taxe d'habitation et le foncier bâti pour 700 000 €.

Notez également ces chiffres compte tenu des commentaires qui sont faits.

M. LE PRÉSIDENT.- J'insiste là-dessus. Notez bien que l'augmentation de la CFE est une décision inique que nous allons peut-être prendre. Le coût pour l'Agglomération est de 50 000 € pour l'ensemble des entreprises. C'est ce que l'on peut appeler un « coup de massue ». Il faut tout de même raison garder. C'est pour cela qu'il faut aussi donner ces chiffres.

M. BAULIEU.- Voilà les leviers d'adaptation du budget 2015. Sur la prospective 2015-2020, bien évidemment, il faut tenir le cap tel qu'il est fixé et tel que nous l'évoquions dans cette salle en août 2014, avec une poursuite de la baisse des crédits de fonctionnement, des compétences (- 6 % / an). Je l'ai déjà dit ici, mais je le répète : nous avons des soucis par rapport à certaines compétences et à certains crédits que nous versons à l'extérieur, puisque nous finançons des partenaires pour près de 13 M€, dont 8 M€ pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Que pourrions-nous faire en direction de ces partenaires ? Si nous n'arrivons pas à réduire ces 13 M€, vous vous rendez compte du déséquilibre que cela va induire dans notre budget, sur les efforts à faire porter sur les autres compétences ou crédits. Il faut non seulement le dire ici, mais il faut également le répéter aux personnes les plus concernées. Je regarde nos délégués au SDIS, puisque nous avons rencontré ensemble le Président et le Directeur du SDIS pour les interpeler, non pas pour dire « réduisez vos appels immédiatement », mais pour dire « les temps changent en matière de finances publiques, en matière de finances des collectivités ; vous devrez aussi contribuer aux adaptations nécessaires ».

Le plafonnement des charges de personnel est à 1,8 %, ce qui a été souligné précédemment. Nous sommes quasiment dans la limite de la mécanique, en croisant les doigts – je sais que je ne vais pas être populaire en disant cela – pour que l'on ne nous sorte pas des mesures régulières apparaissant sympathiques, parce que bien évidemment pas forcément illégitimes, mais en disant « on prend telles mesures sur les catégories C, telles mesures en matière de cotisation, et on n'a pas à les voter, mais à les appliquer ». Soyons tous conscients que lorsqu'une annonce nous paraît sympathique, elle a une incidence sur nos budgets. Les autres domaines sur lesquels nous devons être extrêmement vigilants – et nous nous l'imposons sur ce budget 2015 – concernent les pactes de soutenabilité à l'égard des budgets annexes, ce qui est particulièrement vrai sur le budget Transports.

C'est la même attention que nous devons avoir en faisant entrer dans notre droit commun de réduction des charges, le budget annexe du Conservatoire. Ce sont bien évidemment aussi les investissements. J'ai lu comme vous que certains nous disaient « surtout, ne prélevez pas davantage d'impôt, mais investissez davantage ». C'est fou les spécialistes et les experts qu'il y a ! Ce qui m'inquiète est qu'ils sont chefs de quelque chose. Cela me préoccupe un peu, si nous faisons un brin d'humour, un peu d'humour noir. Mais j'avoue que l'on nous impose la quadrature du cercle, et manifestement, ils ne savent pas le faire non plus. J'ai déjà essayé de leur faire passer quelques messages, mais vous pouvez leur transmettre.

Par rapport à tout cela, sur la période, concernant le recours à la fiscalité, nous perdons 12 M€ et nous en perdrons 42. Nous nous disons aujourd'hui « on va essayer de se contenter en allant en chercher un peu plus de 3 ». Voilà le rapport quand on nous dit « coupez les têtes du fonctionnement, boostez l'investissement et ne cherchez pas l'impôt ». Tout est à l'écran. Notons et répétons ces éléments, parce que c'est sans doute très utile. Après cet écran, j'aurais presque dit l'essentiel sur ce qui caractérise ce budget. Mais bien évidemment, nous avons quelques éléments plus généraux à évoquer, même en restant tout de suite sur l'aspect Versement Transport (VT).

Sur ce VT, nous donnons simplement une brève information aujourd'hui, puisque nous allons voir dans le compte administratif que nous examinerons prochainement que nous avons une recette de VT 2014 légèrement supérieure à 30 M€, soit 1 M€ de plus que notre prévision budgétaire.

Mais comme les choses changent en permanence, que ces questions de VT sont perçues par un organisme centralisé qui collecte via les URSSAF, donc un seul interlocuteur (contre une grosse cinquantaine avec les URSSAF précédemment) qui nous a sur-dotés au mois d'août en disant que « tout cela allait s'amortir » sans que nous n'ayons un détail extrêmement précis. À ce jour, nous ne sommes pas à même de dire si ce million d'euros est vraiment une recette supplémentaire ou si ce n'est qu'une avance. Je tiens donc à vous le dire avec précaution. Cela nous a conduits aussi à maintenir notre prévision de VT 2015 à 29 M€. Si nous avons une heureuse surprise, elle sera tout simplement heureuse.

Je viens de parler des recettes et des mesures que nous prenons dans ce domaine. Parlons un peu des dépenses. Nous retrouvons les 222 M€ hors subvention d'équilibre. C'est donc consolidé. Nous voyons l'importance des différents domaines, tout cela étant consolidé à 222 M€. Nous voyons la part de l'investissement évidente. Sur l'investissement net, nous étions tout à l'heure à 93 M€, amortissements de la dette comprise. Nous voyons donc très bien l'importance de cet engagement de l'Agglomération. Vous avez ensuite les autres aspects sur le fonctionnement des compétences et les charges de personnel sur lesquelles je dirai un mot et sur lesquelles le Président a déjà insisté tout à l'heure, de même pour le reversement aux communes. Ce dernier est un crédit qui diminue, puisqu'au fur et à mesure que nous mutualisons, les ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) diminuent. C'est particulièrement le cas évidemment avec la Ville de Besançon au fur et à mesure des charges intégrées au Grand Besançon avec le transfert de charges évoqué tout à l'heure. C'est le principe même de l'ACTP.

Un trait d'attention sur les dépenses de fonctionnement et cela a été dit dans le propos introductif. C'est simplement imagé. Nous avons une baisse de nos dépenses de compétences très nette par rapport au budget 2014, notamment par le fait que nous différons des opérations, comme je l'indiquais. Mais nous sommes bien sur la pente que nous répétons sans cesse. Toujours sur les dépenses de fonctionnement, vous avez un petit écran sur les subventions aux budgets annexes. Vous relèverez que sur l'effort fait par rapport au budget primitif 2014 en matière de budget annexe Transports, c'est vrai que nous avons eu la satisfaction d'avoir une exécution 2014 plus maîtrisée. Il y a là un point extrêmement important pour notre budget, extrêmement important en termes de contraintes dans le pilotage du budget Transports et du service Transports. Là également, il s'agit de responsabilités que nous avons à porter tous ensemble.

Je n'ajoute rien sur le budget annexe CRR. Vous savez que la subvention est l'essentiel du budget (5,8 M€ de subvention pour un budget de 7 M€). Vous savez que nous travaillons à une refonte du droit d'écolage, mais tout cela est très éloigné du montant de la subvention, puisque nous travaillons sur des sommes entre 400 et 600 000 €, entre l'avant et l'après. C'est un sens d'évolution que nous proposerons prochainement de donner à ces contributions.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais tout de même préciser une chose par rapport au Conservatoire. On m'a fait remarquer l'autre jour la somme importante que vient d'évoquer Gabriel BAULIEU concernant le Conservatoire. Le budget est à un peu plus de 7 M€, mais ce ne sont pas 7 M€ qui coûtent à l'Agglo, que l'Agglo paye pour la Ville comme on a voulu me le dire. Il y a là aussi un transfert de charges d'environ 5 M€. Pour l'Agglomération, le coût du Conservatoire n'est pas de 7 M€, comme on voudrait le dire, mais c'est un peu plus de 1 M€, ce qui correspond à la montée en puissance du Conservatoire depuis la prise de compétence. C'est une chose que je voulais redire l'autre jour. Faites toujours attention : lorsque nous donnons les coûts, il faut en déduire les transferts de charge et ils sont déduits. Cela change tout de même considérablement la donne.

M. BAULIEU.- L'écran suivant est prospectif et concerne les mesures que nous devons tenir, pour tenir notre PPIF. Les Vice-Présidents le savent bien, puisque dès la fin de l'année dernière, ils ont reçu une nouvelle note d'orientations budgétaires pour la suite. Vous avez dans le tableau récapitulatif au bas de l'écran, les économies que nous devons réaliser sur les exercices à venir pour tenir le cap. Ce n'est donc pas anodin du tout, et pour l'instant, nous ne mettons pas de l'impôt à due concurrence en face. Quand je vous disais tout à l'heure que sur le plan de la fiscalité, mon souci est de savoir si nous pourrions tenir avec l'orientation que nous prenons, c'est à partir de ce que vous avez sous les yeux que je m'interroge. Donc, nous faisons des efforts en 2015, mais nous devons aussi faire des efforts plus considérables encore dans les années qui viennent, et ce jusqu'à la fin du mandat. Ce que nous vivons ici, nous le vivons d'ailleurs dans chacune de nos communes. Peut-être que certains collègues n'en ont pas pris la mesure, mais commencez à faire marcher la calculatrice et la prospective, vous baissez votre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), vous payez de l'urbanisme et vous commencez à simuler. Vous verrez vers quoi cela conduit.

Sur l'écran suivant, nous abordons les investissements, après avoir parlé de fonctionnement. Comme je vous le disais précédemment, ce projet de budget 2015 est encore un peu extraordinaire dans la tendance que nous avons à connaître maintenant, un peu de transition, puisque nous terminerons les programmes importants engagés. Vous voyez que les dépenses d'investissement des compétences sont presque à 25 M€, alors que nous allons nous orienter sur une pente à 15 M€. Vous faites donc la différence. Vous avez l'ensemble des éléments sous les yeux, mais en matière d'économie, d'emploi, d'insertion, d'enseignement supérieur et de recherche, vous voyez qu'il y a 9 M€ en investissement sur un budget avec d'autres dépenses de fonctionnement qui dépasse 12 M€. Si c'est ne pas garder des orientations et avoir du volontarisme que des crédits de cette hauteur, nous ne savons pas ce que les mots veulent dire.

De même qu'en matière d'habitat, politique de la ville et gens du voyage, vous voyez que nous sommes à 5,4 M€ et nous aurons à réfléchir pour la suite. C'est un particularisme de ce budget 2015 que nous avons des crédits pour contractualisation en cours à 5,4 M€, c'est-à-dire que nous avons des crédits d'investissement non affectés compte tenu des négociations en cours, notamment sur le Contrat de Projets État-Région (CPER) et autres contractualisations. Dans ce cadre, je regarde Robert STEPOURJINE, parce qu'en matière d'habitat, sur la durée, pour l'instant, nous n'avons pas le financement. Trouverons-nous dans ces marges de manœuvre l'espace nécessaire pour répondre aux engagements que nous avons pris ? Puisque ce sont des crédits réservés, parce que nous avons des contractualisations en cours. Quand on fait le point avec Robert STEPOURJINE, il nous rappelle bien que nous avons voté un PLH (Programme Local de l'Habitat). Nous aurons donc à trouver les bonnes formules dans ce domaine, mais ce ne sera forcément pas simple.

Nous poursuivons avec la petite approche thématique de la chaîne de financement de l'investissement qui vous permet de voir par budget :

- le niveau d'autofinancement,
- les subventions obtenues, éventuellement du FCTVA (Fonds de Compensation TVA),
- le recours à l'emprunt,
- le total des investissements finançables.

C'est ainsi que vous voyez que nous avons un autofinancement extrêmement élevé de ces investissements 2015, comme cela apparaît sur le « fromage » en-dessous. Vous voyez que le recours à l'emprunt est réservé au budget annexe Transports pour un peu plus de 26 M€, et rien sur les autres budgets en matière d'investissement.

Quelques éléments relatifs à la dette. Sur l'annuité 2015, ce sont 13,7 M€, annuité consolidée hors budget Déchets avec près de 8 M€ d'amortissement de capital et près de 6 M€ d'intérêts. Nous vous rappelons que compte tenu de ce projet de budget, s'il était réalisé à 100 %, nous irions vers un encours prévisionnel au 31 décembre 2015 de 162 M€, contre 146 M€ au 31 décembre 2014. Vous connaissez également la composition extrêmement saine de cet encours et à des taux faibles. Nous vous rappelons à cet endroit que depuis 2001, le Grand Besançon a déjà investi sur ce territoire 487 M€. Si nous tenons le cap du PPIF, nous aurons investi 673 M€ à la fin du mandat.

Sur les écrans suivants, certains m'ont déjà entendu sur le sujet, mais c'est pour la bonne forme. Cela ne sert à rien, puisque ces indicateurs ne concernent que le budget principal des agglomérations. Vous aurez remarqué que de nombreuses interventions de notre part portent sur les budgets annexes. Vous savez que c'est une obligation réglementaire que nous les annexions au document budgétaire, ce que nous ferons, bien évidemment.

L'écran suivant est une approche plus intéressante, mais il faudrait que nous ayons également la globalité des budgets. Je dis « plus intéressante », parce que cela porte sur le groupe communal, local, ou territorial, puisqu'il y a différentes terminologies selon les auteurs. Cela commence à être intéressant, parce que nous pouvons comparer les choses sur les territoires en fonction des compétences diverses et variées, mais si nous rapprochons plus les communes de l'intercommunalité, nous présumons que l'ensemble des compétences y est. Or, nous n'avons des indicateurs que sur le budget principal, ce qui nous laisse un peu sur notre faim. À cette réserve près, vous verrez que nous ne nous positionnons pas si mal que cela dans ce paysage, mais je n'ai pas envie de le commenter, parce que c'est vraiment très partiel.

Voilà sur ce budget, puisque la poursuite du diaporama concerne les évolutions des AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement). Voilà sur l'ensemble des éléments qui résument ce budget de 222 M€, avec 93 M€ à l'investissement, dont 80 M€ environ d'investissement net.

Rapport n° I.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement/crédits de paiement (AE/CP)

Je vais poursuivre tout de suite sur les AP/CP, parce que cela en fait partie en matière de crédits de paiement, mais je vous ai dit ce que je souhaitais vous exposer sur la présentation globale de ce budget et sur les leviers sur lesquels nous proposons d'agir pour en assurer l'équilibre et pour essayer de tenir dans la durée. Je pense que nous ne ferons pas, après avoir balayé les AP/CP, défilé les différentes dépenses par compétence, puisque vous les avez dans votre rapport. Nous les avons également à l'écran, mais je ne voudrais pas abuser de votre temps et de votre attention. Mais vous pouvez vous y reporter, et notamment voir de quoi sont composés nos engagements dans les différentes compétences constituant nos priorités. Nous pouvons en citer deux, puisque c'est criant lorsque nous regardons la présentation schématique des investissements, avec l'économie, l'emploi et l'insertion, et l'habitat par ailleurs. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas présents sur d'autres domaines, mais voilà 2 domaines extrêmement majeurs sur lesquels nous maintenons un cap très fort.

Sur les AP/CP, si vous le voulez bien, nous allons balayer les choses rapidement, puisque vous les avez toutes dans votre rapport. Il y a toute une série d'autorisations de programmes / crédits de paiement dont le besoin de financement n'est pas modifié. Nous n'allons donc pas nous y arrêter particulièrement. Vous en avez la liste à l'écran et dans votre rapport, puisqu'un sommaire le présente. Je m'arrête à peine plus sur les autorisations d'engagement (AE) ou de programme (AP) qui conduisent à des modifications de financement.

Tout d'abord, c'est le soutien à la réalisation de logements privés. Il s'agit là de modifications, et je parle directement sous le contrôle de Robert STEPOURJINE. Nous vous proposons de clore cette AP pour fonctionner sur une inscription sur le programme « subventions - propriétaires privés », puisqu'il y a des opérations difficilement gérables dans le cadre d'une AE ce faisant. Ceci étant précisé, je passe.

Sur les équipements fluviaux, nous notons une diminution du besoin de financement suite à une subvention reçue. Vous savez que nous sommes là essentiellement sur le bâtiment de Deluz et sur la capitainerie à Saint-Paul. Il s'agira de bien maîtriser les choses de ce point de vue.

Sur l'aménagement de l'entrée Est, l'opération se termine en tenant les crédits, puisque nous nous étions engagés à 12 M€ et nous terminerons à moins que cela. C'est donc l'ensemble des opérations de voirie, avec une diminution du besoin de financement compte tenu de ce que nous connaissons désormais de l'opération.

Sur la réalisation de la ligne de tramway, arrêtons-nous à peine plus, à la fois sur ce que vous avez sous les yeux et sur l'écran suivant. Vous avez ici le rappel de l'AP/AE telle que nous l'avions validée en mars 2014 et celle que nous proposons pour 2015 avec une diminution du besoin de financement. Vous voyez que nous sommes à un niveau tout à fait raisonnable. Je vais donc passer assez rapidement à l'écran suivant, parce que ce n'est pas un document purement financier et formel, à la différence de ce que nous venons de voir dans notre AP/AE, mais c'est le point que nous pouvons faire aujourd'hui. Nous en avons fait le point en Bureau il y a peu de temps. Nous sommes sur une AP tout globalisé à 261 M€, y compris les opérations de caisse avec financements extérieurs et reventes de foncier. Si c'est net de ces participations, nous sommes à 252 M€, c'est ce que nous venons de voir dans notre AP/AE. Mais rappelons-nous que notre décision de nous engager dans cet investissement important portait sur 228 M€ valeur 2008, soit une valeur 2015 approximative avec les indices d'actualisation de 256 M€. Aujourd'hui, nous sommes sur une prévision de réalisation – nous sommes très près de la fin – de l'ordre de 246 M€, soit à un peu plus de 9 M€ en deçà de notre prévision initiale, à peu près 6 M€ en deçà de notre dernière AP/AE.

Nous avons donc une certaine satisfaction à le souligner ce soir, d'autant que nous faisons le lien avec le financement de l'opération « Site propre Gare Viotte - Témis - Campus », puisque le centre intermodal est sur Témis donc au-delà du Campus. Nous rappelons les différents financements déjà tirés sur les deux financements que nous avons (la Banque Européenne d'Investissement et la CDC pour le tram). C'est un document que vous connaissez également, puisque nous l'avons déjà vu dans des séquences précédentes. Il nous reste donc une disponibilité financière qui nous permettra de financer le TCSP sous réserve que nous tirions suffisamment tôt, les délais de tirage sur la CDC expirant le 12 mars 2017. Sur cette opération site propre, l'AP/CP doit être revue à la hausse après les études de faisabilité, passant cette fois aux environs de 15 M€ pour faire simple (14 870 000 €) et nous n'avons pas dans ce chiffrage-là le doublement du pont de la Gibelotte qui pourrait être envisagé dès lors que nous pourrions en assurer le financement avec ces reliquats notamment, puisque nous sommes dans la fourchette de ce que nous nous étions fixé antérieurement. Cela nous permettrait de fonctionner sans écluse à ce niveau-là, le doublement étant aujourd'hui évalué à près de 2,5 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons rapidement ce budget, mais si nous l'avions dépassé, nous en parlerions certainement plus longuement. Je voudrais simplement remercier toutes les équipes qui ont travaillé, qu'elles soient à l'Agglo, à la Ville, celles qui ont travaillé chez Systra ou Egis, puisque non seulement nous avons gagné entre 6 et 9 mois et nous ne sommes pas à 228 M€ valeur 2008, +/- 5 %, mais à 228 M€ valeur 2008 actualisée 2015 à - 4 %. Il y a encore quelques impondérables sur le projet, mais il n'est pas impossible que nous ne soyons pas loin des - 5 %. Je crois que cela vaut le coup de prendre 30 secondes pour dire que nous devrions donc terminer dans les 10 M€ de non dépensés. Ces 10 M€ seront très largement bien utilisés demain si on en décide ainsi pour terminer le TCSP lui aussi prévu dès l'origine dans le cadre de ce projet global de mobilité. Ce n'est pas totalement calé, mais nous approchons des derniers ajustements.

Avec Gaby, nous sommes toujours très sensibles quand on dit que nous sommes de mauvais gestionnaires, que nous ne faisons pas gaffe. Je vous rappelle qu'il y a une autre grosse opération que nous avons menée ici, une opération à presque 50 M€ : le Conservatoire à Rayonnement Régional. Le CRR est aussi une opération qui a été terminée dans les temps et au « pouillème » près, nous sommes dans le budget. Nous étions encore un peu en-dessous l'autre jour, mais là aussi, nous sommes dans le budget. Je pense que mener des opérations de plusieurs dizaines de millions d'euros, les faire dans les temps, rester dans les budgets et ne pas les dépasser, les respecter, voire être bien en-dessous, montre que nous sommes aussi conscients, comme vous tous, des difficultés des familles, des entreprises, pour faire en sorte que nous gérons bien l'argent qui nous est confié.

M. BAULIEU.- Voilà les précisions qui peuvent être apportées sur ce registre, mais nous avons encore quelques AP/CP à parcourir.

Concernant les infrastructures ferroviaires nord, il y a une augmentation du besoin de financement suite à un retrait de la Région avec laquelle nous perdons le contact. Il s'agit donc de se substituer à ce retrait.

Sur l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise (phase II) », puisque nous avons déjà réalisé quelques travaux, il y a une augmentation du besoin de financement pour raison de supplément de coût pour des questions de désamiantage de colle de sol.

Sur la Cité des Arts, le Président vient d'en parler tout de suite, il nous semble nécessaire de faire un léger ajustement de 43 000 € tout simplement pour solder les DGD (Dotations Générales de Décentralisation), mais on est effectivement dans une fourchette très resserrée. Voilà sur les AP/CP nécessitant des ajustements de crédit.

Rapport n° I.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2015

Le paquet global du budget comprend bien évidemment le vote des taux. Sur ce sujet, normalement, c'est l'écran suivant. C'est intégré aux règles d'équilibre du budget telles que je viens de les présenter, mais s'agissant de la cotisation foncière des entreprises, je vous ai dit à partir de quelles règles nous procéderions à cette actualisation, passant de 25,69 % à 25,76 %. S'agissant de la taxe d'habitation, nous passerions de 9,47 % à 9,51 % ; vous apprécierez donc la modicité de l'évolution. Nous proposons de faire l'effort principal sur les propriétés bâties, sur un taux très faible de 0,50 %. Nous proposons de le passer non pas à 0,76 %, mais à 0,763 %. Notez que, formellement, lorsqu'un taux est inférieur à 1 %, nous devons donner 3 chiffres après la virgule. Le taux reste inchangé sur les propriétés foncières non bâties (1,16 %). Même si nous appliquons la même évolution sur les 4 années, nous le ferons peut-être une année, puisque les choses sont très modestes à ce niveau.

Si nous ne nous arrêtons pas sur la présentation compétence par compétence, reportez-vous au rapport. Voilà les éléments constitutifs du budget que j'ai essayé de résumer, plus les ajustements d'AP/CP, plus les taux. Nous sommes sans doute sur un budget d'une nouvelle ère, tout comme nous qualifions notre zone près de la gare TGV. Peut-être que tout le monde ne l'a pas encore compris, mais ce budget-ci l'indique déjà clairement et les suivants le rappelleront assez vigoureusement ici et ailleurs. Nous payons ici très clairement les conséquences de l'inconséquence du budget de l'État depuis 36 ans précisément. Mais il est vrai que dans cette tendance 2015, notre budget tel que nous venons de le présenter, tel que vous l'avez dans votre rapport, est un budget de transition. Il est encore d'une certaine manière un peu extraordinaire compte tenu des engagements que nous pouvons tenir, en investissement tout particulièrement et avec des priorités très fortes que je rappelais tout à l'heure, tout particulièrement en direction de l'économie, de l'habitat et du transport, le projet de ligne en site propre n'étant pas tout à fait anodin, même très conséquent.

Cette nouvelle ère est engagée et nous nous y adaptons. Nous le faisons année après année, au-delà de 2015 par un engagement très volontariste sur l'investissement pour le ramener à un niveau supportable, plus encore par des efforts considérables de maîtrise et de réduction des charges de fonctionnement, avec une vraie interrogation à l'adresse des partenaires dont je parlais tout à l'heure, et bien évidemment, avec un effort très modéré en matière d'implication des contribuables. Comparez encore une fois les 3 M€ et quelques aux 42 M€ qui nous manqueront.

Tout cela nous permettra de conserver un cap avec une volonté pour préserver l'essentiel. Dans nos services publics, ce sont les transports, les déchets, la culture et bien d'autres choses encore. C'est l'équipement de notre territoire à un rythme approprié. Nous conservons donc une ambition, nous restons ambitieux, mais mesurés. Nous sommes sur le champ de la responsabilité, nous irons moins vite, alors même que nous devons, en quelque sorte, suppléer les défaillances de l'État. S'agissant de ces effets, bien évidemment, plus que par la fiscalité, ce que nous avons entendu dire ces derniers jours est très disproportionné : certaines entreprises de nos territoires souffriront du moindre engagement des collectivités, et de nous notamment, parce que nous passerons moins de commandes dans les années à venir. Mais notre compromis tenable est celui-là, c'est le compromis qui sera réalisable, qui nous paraît être le plus équitable. C'est aussi celui qui sera responsable. La réalité des choses est celle-là et j'ai presque envie de dire que lorsqu'on lit, que l'on entend, etc., je ne voudrais pas la jouer comme vous la connaissez fort bien, mais restera-t-il quelque part de la responsabilité dans ce pays ? Restera-t-il des responsables pour assumer les choses ? Avec le Président, je propose que nous le soyons. Merci.

Les rapports n°1.1.1 à 1.1.3 sont débattus conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Je crois que beaucoup de choses ont été dites. J'ouvre maintenant le débat. Qui souhaite intervenir ?

M. GONON.- Mon intervention portera sur le rapport n°1.1.1 et sur les taux. L'indispensable anticipation financière devrait nous inciter à acter dès aujourd'hui et en totalité la poursuite de la baisse des dotations d'État au-delà de 2017, car le report de l'objectif de réduction du déficit négocié par le gouvernement français à Bruxelles démontre l'envie que la France n'est plus capable de tenir ses engagements et que la purge des dotations se poursuivra dans le temps. La baisse des dotations après 2017 n'est plus une hypothèse pour nous, c'est une certitude qui doit conduire toutes nos réflexions. Mais les solutions que vous préconisez aujourd'hui pour faire face à ce manque à gagner ne peuvent recevoir notre adhésion. Nous attendions des efforts considérables sur les dépenses de fonctionnement, sur la réduction des déficits. Nous espérions que vous prendriez en compte tout ou partie des 5 axes de travail que nous vous avons suggérés lors du débat d'orientations budgétaires. Or il n'en est rien.

Quelles sont vos principales réponses ? J'en vois deux. La première réponse à ce défi financier est la baisse de l'investissement, mais elle ne suffira sans doute pas à combler le passif que va générer l'effondrement de la ressource « dotation ». Peut-on parler de baisse, d'ailleurs ? Notre objectif cible était il y a quelques années, de 25 M€. Il est passé à 20 M€, il est 15 M€ aujourd'hui, soit une baisse de 40 %. Ce n'est plus une baisse, c'est un massacre à la tronçonneuse. Vous dites : « Il ne faudrait pas sacrifier le niveau d'épargne actuel au risque d'obérer pour longtemps la capacité d'investissement et le développement futur de l'Agglomération », mais si l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement n'est pas engagé, je m'interroge. Quel est le montant d'épargne que vous vous êtes fixé à l'horizon de 5 ans en pourcentage des dépenses totales de fonctionnement ? Je souhaite votre réponse très précise sur ce point. Enfin, je relève dans vos documents une imprécision qui me semble majeure. Dans votre PPI, vous prévoyez 99,6 M€ d'investissement au budget général sur la période 2015-2020, soit 16,6 M€/an pendant 6 ans, 16,6 M€ programmés contre 15 M€ d'objectif. Il manque déjà 10 M€ dans les caisses de la CAGB pour financer ce PPI 2015-2020. Où allez-vous les trouver ?

Après la baisse de l'investissement, votre deuxième réponse est la hausse des impôts. Ménages et entreprises vont être mis à contribution, notamment par les taxes basées sur le foncier. Je pense que vous prenez un risque énorme en augmentant ces impôts. Au moment où notre territoire va se fondre dans un plus grand ensemble qu'est la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, au moment où notre capitale régionale risque d'être rayée de la carte, croyez-vous opportun de dégrader notre attractivité fiscale, donc économique ? C'est un très mauvais signe que vous envoyez à de futurs investisseurs. Aujourd'hui, je reprendrai à mon compte bien sûr les termes utilisés par le monde économique tout entier réuni dans la lettre que vous avez reçue et qui est signée du Président de la CCIT, du Président de la Chambre des Métiers, du Président du MEDEF, du Président de la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), du Président de l'UPA (Union Professionnelle Artisanale), du Président de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et du Président de la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics. Tout le monde économique, soit des milliers d'entreprises, de commerçants, d'artisans, se dresse contre votre hausse des impôts fonciers.

M. LE PRÉSIDENT.- N'avez-vous pas entendu ce que j'ai dit tout à l'heure concernant les montants ? Vous devriez revoir vos documents, revoir vos interventions en fonction de ce que nous disons !

M. GONON.- L'année 2014 a connu autant de faillites que l'année 2009, année noire de référence. Croyez-vous qu'il faille taxer encore plus les entreprises au moment où le grand économiste en chef qu'est François HOLLANDE voit dans tous les indicateurs passer au vert une reprise hypothétique ? Croyez-vous qu'il faille assécher encore plus des trésoreries exsangues après des années de vaches maigres ? Vous nous expliquez effectivement que cette hausse ne représente qu'une poignée d'euros, mais cette poignée d'euros vient après la hausse du Versement Transport de 38 % ; la hausse de la CFE jusqu'à 400 % récemment, et encore aujourd'hui pour les Bisontins, notamment les commerçants, le coût des terrasses en ville (+ 25 %) et le coût des emplacements au marché couvert (+ 10 %). C'est encore une hausse, après une hausse, après une autre hausse.

Par ailleurs, vous ne prenez pas en compte la réforme des bases locatives des impôts locaux qui entre en vigueur cette année pour les entreprises et en 2018 pour les ménages, et qui va renflouer vos caisses déjà si vides. Au titre de mon syndicat professionnel, j'ai fait partie de la Commission de réforme des bases locatives. Les simulations qui nous ont été communiquées aboutissent à des hausses allant jusqu'à 94 %. Alors, ne pouvez-vous pas attendre l'année prochaine où commenceront à rentrer ces nouvelles CFE ? Les finances de l'Agglo sont-elles dans un tel état que vous ne puissiez attendre ?

En conclusion, je sais bien que vous ne tiendrez pas compte de la demande des entreprises. Vous allez, comme d'habitude, invoquer votre sens des responsabilités, comme vous l'avez fait lors du débat Diabolo qui a augmenté la carte de 60 %.

Pour en terminer, pour conclure, je voudrais m'adresser plus particulièrement à Gabriel BAULIEU et lui dire que ses propos dans la presse à l'égard des chefs d'entreprise qui se battent au quotidien pour survivre, ont été perçus comme des propos extrêmement provocateurs. Je parle des « Lucky Luke » du communiqué. À mon tour de vous caricaturer tout en formulant un souhait : ne devenez pas le Joe Dalton de la fiscalité locale.

Nous voterons donc résolument contre ce budget et contre la hausse des taux des impôts locaux que vous avez déjà décidée.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très triste d'entendre de la part d'un élu comme vous ce type de discours qui ne tient d'ailleurs absolument pas compte de ce que nous avons dit. Vous avez une volonté perpétuelle, vous, l'opposition municipale à Besançon, de vouloir politiser le débat ici. Je vous le redis, Monsieur GONON, ce n'est pas la tendance majoritaire ici. Nous travaillons tous dans le sens de l'intérêt général des communes de la périphérie, que certains appellent « les petites communes », même si pour moi le terme est inexact, et celui de la ville-centre. Nous vous avons expliqué que le montant total de l'augmentation de la CFE est 50 000 € sur l'ensemble de l'Agglomération, et vous continuez vos discours. Un jour peut-être, Gabriel BAULIEU vous redira combien nous avons perdu et combien nous continuons à perdre avec la réforme de la taxe professionnelle.

Je ne peux pas laisser dire quand vous nous dites être « le grand chantre des entreprises ». J'attends d'ailleurs toujours que vous m'invitez à visiter la vôtre, je vous l'ai déjà demandé 20 fois. Allons visiter votre entreprise, puisque vous dites partout que vous êtes le grand chantre ! Je voudrais aller voir les dizaines, les centaines d'emplois que vous avez créés, Monsieur GONON ! J'attends toujours de les voir. Vous êtes un éternel donneur de leçons ! Vous ne représentez rien dans le monde de l'entreprise, Monsieur GONON ! Rien ! Je vous le dis, parce que cela suffit que vous vous fassiez passer pour ce que vous n'êtes pas ! Vous vous faites passer pour un expert, vous n'êtes pas un expert ! Cela se saurait. Il y en a marre que vous disiez toujours des choses fausses, parce que nous, nous sommes une entreprise chevillée au corps ! Demain matin à 10 h, je viens à Fontain encore visiter une entreprise. Donc, arrêter avec cela ! Arrêtez de dire des choses qui sont des mensonges ! Arrêtez de distiller dans l'opinion publique en permanence des choses fausses ! Et en plus, comme vous êtes quelqu'un d'intelligent, vous savez très bien que c'est faux !

J'ai pris la peine de vous donner les chiffres au début en disant : « Il ne va quand même peut-être pas oser raconter cela ! » Lui, inoxydable – inoxydable ! – il sort son papier et il le lit ! De toute façon, le principal est que ce soit demain dans l'Est Républicain. Voilà, il aura dit ses trucs, il sait que ce n'est pas vrai, mais il le dit quand même ! Je ne supporte pas cela. Il n'y a pas de gens qui donnent des leçons, personne n'augmente les impôts comme cela, pour se faire plaisir. En plus, il faut regarder ce que c'est.

Avez-vous entendu ce que j'ai dit aussi tout à l'heure ? Que notre vertu qui a consisté à ne pas augmenter la taxe professionnelle – et nous l'avons certainement bien fait – nous a fait verser chaque année 4 M€ de plus pour rien. Donc, arrêtez ! Parlons de développement économique ensemble. Je suis prêt à vous entendre, vous le savez bien. Mais arrêtez de dire des choses qui ne sont pas justes ! Gaby, réponds, puisque tu as été le Dalton.

Il faut aussi avoir du respect. J'ai beaucoup de respect pour les patrons que vous avez cités. Je les connais bien, mais ils sont dans leur rôle. D'ailleurs, quand je les ai au téléphone, ils me disent : « Vous comprenez, on est dans notre rôle ». Oui, ils sont dans leur rôle et je comprends qu'ils défendent des intérêts. Mais respectez aussi le travail de Gabriel BAULIEU qui travaille, qui est Maire et qui est Vice-Président de l'Agglo. Cela mérite aussi quand même quelque part le respect.

M. BAULIEU.- J'ai même été dirigeant d'entreprise avec tous les plaisirs que cela comporte, certains pourront rire dans la salle, les négociations salariales, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Avec Christophe LIME, non ?

M. BAULIEU.- Non, mais la personne dont je parle se reconnaîtra bien. Je vais le dire affectueusement, j'ai même mon délégué syndical de l'époque dans la salle. Les leçons sur les chefs d'entreprise me passent comme sur les plumes du canard. Mais il y avait un autre intervenant, nous ferons peut-être des réponses groupées.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais j'aimerais bien que tu répondes, s'il y a quelque chose à dire. Je ne suis même pas sûr.

M. BAULIEU.- Sur les taux d'épargne, nous avons une prospective. C'est en page 21 du rapport. J'invite donc les personnes que cela intéresse à s'y reporter. C'est d'ailleurs pour cela que nous le mettons dans le document. Après, sur ce qui a été dit, c'est un jugement de valeur de dire : « Vous faites la baisse de l'investissement et l'augmentation de la fiscalité ». À la fois dans le propos introductif du Président et dans ce que j'ai pu présenter après, nous avons apporté un certain nombre de précisions sur l'ordre des choses on ne peut plus modérées en matière de fiscalité. C'est étonnant, mais c'est vrai que cela a été dit par le Président, il faudrait que les interventions, parce que c'est libre propos dans un débat d'assemblée, soient un peu en lien avec ce qui est dit dans le rapport et les précisions que nous apportons ici à la tribune. Mais si le but est effectivement d'asséner des choses non conformes à la réalité, je ne peux pas y faire grand-chose. J'avoue donc mon incompetence ou mon incapacité face à cela.

J'ai simplement demandé que l'on remette à l'écran les leviers sur lesquels nous agissons pour garder un cap. Tout est dit là, y compris à la fois dans l'ordre et dans l'importance des choses. Chacun les rapportera, mais je vais compléter, parce qu'il y a un sujet que je n'avais pas évoqué et sur lequel Philippe GONON est intervenu sur la révision des valeurs locatives cadastrales. Il se trouve que là aussi, nous avons tendance à travailler, mais c'est pour justifier nos indemnités, ce qui ne vous aura pas échappé. Concernant la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, il se trouve que l'on m'a fait l'immense honneur de me confier la présidence de la Commission Départementale. C'est intéressant, mais je suis stupéfait d'entendre ce que j'ai entendu. En effet, on va prochainement empoigner la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation. Cela va être un vrai plaisir, les amis, parce que le but est précisément que nous ne retrouvions pas les injustices qui résultent du fait que nous n'avons pas changé les bases depuis 1970.

Nous avons actualisé par des indices d'actualisation, des coefficients, mais sur la diversité des choses, quand un quartier évolue favorablement ou défavorablement, ces éléments ne sont pas pris en compte. C'est d'ailleurs ce sur quoi nous avons essayé de travailler, et je regarder Michel LOYAT, parce qu'il siégeait également à la Commission en tant que représentant de la Ville, et nous avons beaucoup travaillé avec nos services. Mais le principe même de la révision est que des valeurs locatives baissent à certains endroits et augmentent à d'autres endroits. C'est étrange, mais l'intervenant a omis de dire que précisément, la révision se fait à charges constantes, 0 effet global.

M. GONON.- Non, ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. BAULIEU.- Écoutez, Monsieur GONON, vous regarderez vos textes ! Même des personnes des Finances publiques dans la salle pourraient vous informer un peu. Autorisez-moi à avoir une petite opinion sur le sujet. D'ailleurs, nous avons fort bien travaillé avec le représentant du monde de l'entreprise qui siégeait à la Commission départementale. Je vous indique que nous travaillons très bien avec les représentants des entreprises. Mais le principe même, la raison d'être de la révision est que cela monte par endroit et que cela baisse à d'autres. Le résultat est de zéro, il est nul. Voilà le principe même. La réalité est celle-là.

M. GONON.- Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Monsieur BAULIEU, vous déformez mes propos !

M. BAULIEU.- Je ne déforme pas vos propos. Vous avez dit que les hausses vont jusqu'à 94 % !

M. GONON.- J'ai dit que pour certaines entreprises, des hausses iraient jusqu'à 94 %. Vous ne pouvez pas le contester, c'est dans le rapport. C'est la vérité !

M. BAULIEU.- Je n'ai pas contesté cela, écoutez ce que je vous dis !

M. GONON.- Pour certaines entreprises, ce sera des hausses de 94 % de leur valeur locative. Vous ne pouvez pas le contester, c'est la réalité ! C'est vrai, vous ne pouvez pas dire le contraire !

M. BAULIEU.- Parce que depuis des années, elles bénéficient d'un avantage concurrentiel.

M. GONON.- En attendant, vous avez des hausses jusqu'à 94 %.

M. BAULIEU.- Oui, ce sont les autres qui payaient pour eux, et le législateur, dans sa grande sagesse, a prévu un délai de mise en application, de sorte que les transferts de l'un à l'autre se fassent progressivement.

M. GONON.- Heureusement !

M. BAULIEU.- Mais refuser cela, c'est refuser la révision et sa raison d'être. Cela veut dire que nous maintenons les anomalies que nous constatons aujourd'hui, sur les locaux professionnels, puisque nous parlons de cela ici, mais demain, des locaux d'habitation. Nous pouvons regretter que la révision de 1990 n'ait pas été appliquée. Elle a été faite, mais elle n'a pas été appliquée, et je parle encore une fois sous le contrôle des spécialistes, mais je suis à peu près sûr de mon fait. Nous avons donc pris 20 ans de plus, même un peu plus. C'est cela la réalité ! Ou nous renonçons à aller vers plus de justice, plus d'équité, ou nous le faisons.

M. GONON.- Vous ne pouvez pas imputer la faute aux entreprises.

M. BAULIEU.- Je n'ai pas dit que c'était la faute des entreprises. Ai-je accusé les entreprises ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GONON, personne ne dit que c'est la faute des entreprises. Nous disons simplement qu'il n'y a plus de justice. Si on prend une entreprise, par exemple un bar-tabac, qui était à Châteaufarine il y a quelques années avec des bases qui n'ont pas bougé depuis 1970, qui aujourd'hui se retrouve un plein milieu d'un centre commercial, ne serait-il pas logique que son impôt augmente ? Bien sûr que si. Par contre, si un autre était dans un lieu en pleine activité il y a 40 ans, qui aujourd'hui serait tombé en désuétude... Est-ce normal que celui dans une zone bien développée paye encore ce qu'il payait en 1970 et que l'autre qui a des difficultés paye ce qu'il payait du temps de sa prospérité ? Bien sûr que non, c'est plus de justice ! C'est ce que la loi veut faire.

M. GONON.- Nous n'avons jamais contesté cela !

M. LE PRÉSIDENT.- Ne commencez pas à faire peur à tout le monde en disant que les hausses vont jusqu'à 94 % ! D'abord, je ne sais pas ce qui peut vous permettre de dire cela, parce que pour l'instant, nous n'en sommes pas encore aussi loin que cela. Si quelqu'un qui ne payait quasiment rien est réajusté, il va avoir un pourcentage en plus. Sur des sommes basses, une augmentation, même faible, fait tout de suite des pourcentages élevés. Il faut faire attention à cela, et il ne faut pas passer son temps à vouloir faire peur. Il faut de la justice. Je pense que si ce gouvernement arrive à le faire, ce sera très bien, mais ce ne sera pas facile à faire. Je rappelle que dans les années 1990, je crois que Michel ROCARD avait mis cela en place. Vous rappelez-vous ? Voulez-vous que je vous ressorte les éléments ? Dommage que Joseph PINARD ne soit pas là. Si je le lui demande, il vous ressortira les papiers de l'époque, ce qui avait été dit par certains parlementaires, ce qui avait été dit sur le gouvernement de l'époque. Nous avons abandonné cela, et aujourd'hui, vous dites : « Ce n'est pas juste ». Non !

M. GONON.- Non, je n'ai pas dit cela ! J'ai dit : « Il faut faire attention »...

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en reparlerons. Quels candidats du Conseil Général veulent s'exprimer ? Je pense que tout le monde va vouloir prendre la parole.

M. ACARD.- Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à vous remercier pour ce rapport si lourd en enseignement. Je m'attarderai d'ailleurs sur les principaux. Le premier est évidemment votre capacité à vous dédouaner de vos responsabilités. À vous lire, l'effort demandé aux Grands Bisontins, qu'ils soient ménages ou entreprises, est essentiellement dû à la baisse drastique des dotations de l'État, État pourtant socialiste. Vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, Monsieur le Président lors du débat d'orientations budgétaires, et Monsieur le Vice-Président l'a redit ce soir : cette baisse des dotations que nous connaissons aujourd'hui est le résultat désastreux des politiques menées par les gouvernements UMPS qui se succèdent depuis 30 ans.

Réactions dans la salle.

M. ACARD.- N'est-ce pas une position difficile à tenir puisque vous avez été vous-même Député entre 1997 et 2000 ?

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, Monsieur ACARD, vous revenez au sujet.

M. BELUCHE.- Il est en campagne. Basta, on arrête !

M. LE PRÉSIDENT.- Non, attendez, je ne peux pas l'empêcher de parler. Je vous demande de rester sur le sujet, nous ne sommes pas à une tribune électorale. J'ai dit que je ne laisserai pas faire ce soir une campagne des élections cantonales ici. Ce n'est pas le sujet. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre droit. Le contraire m'aurait d'ailleurs étonné. Je vous demande de revenir au sujet. Je ne suis pas d'accord avec Monsieur GONON, mais il a parlé du budget. Je vous demande donc de parler du budget.

M. ACARD.- Je reprends vos propos, les propos que Monsieur BAULIEU a tenus ce soir. Ils ne me semblent pas être totalement déconnectés de la réalité. Je continue. Quant à Monsieur GROSPERRIN toujours prompt à donner des leçons aux uns et aux autres, vous lui transmettez ou ses collègues lui transmettront.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de rapport particulier avec lui.

M. ACARD.- Surtout en matière budgétaire, par média interposé à quelques jours des élections départementales, je lui rappellerai qu'il est tout autant responsable de la situation, puisque lui aussi a été Député entre 2007 et 2012. Mais votre responsabilité est aussi d'avoir engagé la collectivité dans des investissements démesurés – je pense entre autres au tram, mais également à la Cité des Arts et de la Culture –, des investissements qui ont endetté l'Agglomération au-delà de ce qui était acceptable.

C'est tellement vrai que le second enseignement de ce rapport est le mot que vous employez pour désigner la nouvelle période qui s'amorce pour les collectivités, vous utilisez le terme de « sobriété » (page 16). Le sens des mots est important et forcément, quand nous l'analysons, nous comprenons bien que s'il nous faut maintenant être sobres, c'est que par le passé, nous ne l'avons pas été, ou plus exactement, vous ne l'avez pas été. Merci de cette confession.

Les sacrifices que vous avez annoncés ce soir pour 2015 et pour les années à venir sont obsolètes. Fidèle à la logique UMPS, vous vous obstinez à appliquer les mêmes recettes : toujours plus d'impôts pour financer la gabegie des collectivités territoriales. Jacques GROSPELLIN a eu raison de le rappeler, l'Exécutif socialiste a créé 55 hausses de taxes depuis 2012. Il oublie un peu vite les 52 taxes créées sous SARKOZY entre 2007 et 2012, mais nous avons l'habitude de son amnésie sélective. J'imagine que c'est d'ailleurs pour cela que nous ne l'avons pas entendu si virulent lorsque la hausse de la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) a été votée par cette assemblée le 29 septembre dernier, disposition que nous avons, nous, dénoncée au Front National, mais il est vrai que nous n'attendons ni les lobbys industriels ni la presse pour nous prononcer contre les augmentations.

Monsieur le Président, pour nous, la solution passe par une baisse drastique de nos dépenses de fonctionnement, et au-delà de vos discours, par de vrais actes. Vous avez eu l'occasion, sans la saisir bien sûr, lors du dernier Conseil Communautaire de mettre fin à une énième hausse de la masse salariale en autorisant la création du poste de chargé de mission Smart City. Vous aurez l'occasion ce soir, puisque vous nous proposez dans les rapports à venir des créations de postes pour le service Emploi Insertion ou encore Enseignement Supérieur des missions que nous nous voyons confier.

Face à autant de mépris pour les entreprises, comme pour les ménages, vous l'aurez compris, le Front National s'oppose à votre budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai même pas envie de vous répondre. Vous êtes vraiment très loin de la réalité !

M. LIME.- Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai déjà dit, je vais essayer de le faire relativement vite, mais je pense qu'il y a deux états d'esprit. Il y a la baisse des dotations sur laquelle je me suis déjà exprimé, mais j'y reviendrai un petit peu quand même, parce qu'il y a l'air d'y avoir une surenchère aujourd'hui dans la baisse des dotations, y compris des économies. Je suis toujours un peu surpris aujourd'hui d'avoir dans le cadre de la préparation du budget, certains qui ont annoncé 50 Md€, les autres 130 Md€. Pour vous donner un ordre d'idée, parce que je pense que nous devons le ramener au niveau local, on peut annoncer de grands chiffres au niveau national, les contester quand ils arrivent au niveau local, parce que c'est à peu près ce qu'il est dit. Pour vous donner un ordre d'idée, pour passer de 50 à 130 Md€, il faudrait que notre collectivité, à partir de l'année prochaine, n'investisse plus 15 M€, mais plus que 8 M€. Voilà la conséquence d'une décision que l'on annonce au niveau national, avec toutes les difficultés que peut avoir l'ensemble des collectivités.

Deuxièmement, j'insiste sur l'état d'esprit que l'on a systématiquement en disant : « Toutes nos collectivités seraient mal gérées aujourd'hui ». C'est le fil conducteur que j'entends partout maintenant. Je trouve cela très désagréable, quelle que soit la collectivité, parce que je connais énormément d'élus, quelle que soit leur couleur politique, cela va au-delà d'un certain nombre de couleurs politiques, qui font tout pour gérer au mieux l'ensemble de leurs collectivités quel que soit le niveau. J'entends depuis des mois et des mois cette espèce de bruit de fond...

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux même dire des années !

M. LIME.- Oui, mais je pense que cela s'est accentué, sauf qu'aujourd'hui, ce bruit de fond a atteint nos concitoyens qui sont persuadés aujourd'hui que tous les élus gèrent mal nos collectivités. C'est le bruit de fond. Je ne veux pas faire de politique, mais dimanche, quand on aura 50, 60 ou 70 % de taux d'abstention, ce bruit de fond est un élément qui amène à ce que les électeurs, quelle que soit leur tendance, ne se déplacent plus pour aller voter. C'est redit régulièrement, quel que soit le niveau.

Quand la Cour des comptes nous rabâche régulièrement la hausse d'un certain nombre de frais de fonctionnement, alors que depuis 1, 2, 3, 5 ou 10 ans, on enlève les services de l'État, on les met sur l'ensemble des collectivités. Je pense à Pierre, quand il dit qu'à cause de l'arrêt à partir du 1^{er} juillet, donc demain, pour les permis de construire, ce sont 2 % d'augmentation de ses impôts s'il veut combler immédiatement. Mais la Cour des comptes ne dit jamais cela. Si Pierre n'augmente pas de 2 %, il ne peut pas payer ses permis de construire.

Je pense que cela commence à peser sérieusement et j'ai envie de m'insurger par rapport à cela, parce que cela commence à me fatiguer sérieusement. Je pense que nous sommes tous un peu responsables. Cela ne veut pas dire que cela ne va pas s'améliorer, qu'il n'y a pas des choses à faire sur un certain nombre de points, mais je pense que nous sommes tous des élus responsables. J'avais envie de pousser un coup de gueule ce soir.

Maintenant, sur l'argent à aller chercher, nous avons à mener une action qui a semblé un peu symbolique pour quelques-uns, sur l'action HSBC. La fraude fiscale aujourd'hui pose un certain nombre de difficultés. Quand une telle banque est capable, non pas de faire de l'optimisation fiscale, mais du détournement fiscal qui représente 6 Md€, et j'ai fait le compte au niveau de l'Agglomération, ce sont 17 M€. Je le mets en lien avec les 12 M€ de baisse de dotation que l'on va avoir d'ici 3 ans. Cela veut dire qu'une seule affaire comblerait la baisse de dotation que nous pouvons avoir au niveau de notre Agglomération.

Je pense qu'il y a de l'argent à aller chercher quelque part, qu'il faut aller le chercher sur un certain nombre d'éléments. Cela pénalise aussi les entreprises qui sont justes et qui payent leurs impôts d'une façon régulière. Cela veut dire que lorsqu'on lutte contre le détournement fiscal, on lutte aussi pour l'équité, pour que l'ensemble des entreprises puisse se battre sur un certain nombre de marchés d'une façon équitable. Cela aussi devient intolérable. Je ne vous parlerai pas de l'optimisation fiscale, parce que lorsque j'entends McDonald's qui dit qu'il est content de ne pas avoir payé 1 Md€ et qu'il est allé dans un pays européen juste à côté de chez nous, il va falloir aussi que l'on règle un certain nombre de problèmes à l'intérieur de cette Europe pour éviter d'avoir certains pays qui continuent à faire du dumping fiscal et qui mettent en difficulté l'ensemble des Européens.

Dernier point, je sais que toutes les associations d'élus pour l'instant demandent cet arrêt à l'Intérieur de la baisse des dotations. Je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit le 1^{er} Vice-Président. Nous avons écrit, parce que nous étions interpellés au titre des Chambres consulaires. Nous leur avons répondu que ce ne sont pas les 50 000 € de plus qui vont les mettre en difficulté, mais c'est la baisse des dotations. Quand on voit tout particulièrement des entreprises de travaux publics qui demandent moins d'interventions publiques et qui dans le même temps, nous demandent de dépenser plus d'argent pour les routes, pour les réseaux d'eau, pour les réseaux d'assainissement, cela ne peut pas marcher. On ne peut pas demander d'un côté de baisser le budget de fonctionnement, nos budgets d'investissement et que l'on continue à avoir des d'entreprises, tout particulièrement les entreprises locales. J'insiste tout particulièrement là-dessus.

Quand les dotations baissent pour les collectivités territoriales, ce sont essentiellement nos PME et nos PMI qui sont en difficulté. Si vous regardez nos appels d'offres, elles vont essentiellement à toutes les petites entreprises au niveau local. Il faut que l'on arrête très rapidement cela, parce que je pense que oui, nous allons asphyxier l'ensemble des entreprises, oui, nous allons avoir un certain nombre de difficultés d'emplois qui vont tous nous mettre en difficulté. Mais je ne pense pas que la baisse des dotations au niveau de l'État va régler les problèmes au niveau des entreprises, le sujet étant les entreprises, puisque nous avons été interpellés par les entreprises, mais aussi par l'ensemble des citoyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. CONTOZ.- J'ai dit en Bureau que je ne voterai pas contre ce budget, et que je ne m'abstiendrai pas non plus. J'ai dit également en Bureau que ce n'était pas forcément une adhésion totale au Budget. Bien sûr que Gaby, le 1^{er} Vice-Président, présentait un budget global, cohérent, rigoureux. Comme tous, j'apprécie sa rigueur de gestion, la rigueur de gestion à laquelle il nous conduit, même si sans doute il y a encore des pistes d'économie (j'en ai quelques-unes en tête). Mais quand même, il ne faut pas que cette rigueur de gestion soit confondue sur certains sujets, ou se rapproche du rigorisme. Ce n'est pas la même chose et je pense que quelquefois, on tombe – pas nous, mais le 1^{er} Vice-Président et peut-être le Président – dans le rigorisme. J'ai en tête plusieurs éléments où pans budgétaires qui me préoccupent, qui font que je n'adhère pas forcément au budget que vous nous proposez.

Nous le disons, nous l'avons dit plusieurs fois : il reste sur ce territoire des iniquités, notamment dans les transports scolaires, puisque certaines familles de notre Agglomération, dans nos communes – et j'en suis heureux pour ces communes – ne payent pas de transport scolaire. Même si j'avais bien en tête, Jean-Louis, le chiffre de la contribution de la Ville de Besançon au CRR, je l'avais bien en tête, d'autant que je fais partie de la Commission en question, la différence du coût des cours musicaux entre le CRR et les écoles de secteur est une iniquité sur laquelle nous devons avancer. Un autre pan me préoccupe : il ne faudrait pas que la culture soit victime – ce n'est pas encore le cas, mais je voudrais le dire – des difficultés que nous allons rencontrer. Je ne sais pas si vous avez vu la lettre de l'Association des Maires que nous recevons journalièrement. Aujourd'hui, en France, déjà 100 festivals sont supprimés dans les communes du fait des difficultés. Je crois que nous devons faire attention, nous devons être prudents. Il ne faut pas que la culture soit victime de cela.

Je suis également préoccupé dans ces budgets, parce que je trouve que les choses n'évoluent pas assez fort, pas assez vite, pas assez différemment en faveur d'une véritable intercommunalité de services pour les petites communes. Nous n'allons pas refaire le débat du précédent Conseil. C'est vrai que nous avons fait beaucoup de choses, vous nous avez proposé beaucoup de choses, les fonds de concours en matière d'isolation, en matière d'aménagement de village, mais je crois sincèrement – et je le redis – que nous ne travaillons pas assez sur une véritable intercommunalité de services pour les petites communes. Je sais qu'une Vice-Présidente travaille sur un sujet sur lequel j'adhère aux propositions qu'elle va faire. Je pense qu'elle nous le présentera bientôt.

Sur le budget des ordures ménagères, vous nous le redirez lorsque nous examinerons le compte administratif, nous l'avons vu en fin d'année 2014, nous nous félicitons du taux modéré de notre redevance. Nous nous en félicitons, on nous dit : « On est dans l'une des Agglomérations les plus performantes ». La redevance incitative a été un succès. Néanmoins, concernant cette compétence que nous avons, indirectement, nous avons transmis au moins une part de la patate chaude aux communes. Je veux parler des déchets sauvages qui ne se tarissent pas dans nos communes. Pendant deux ans, vous avez proposé que le Conseil accompagne les communes dans cette collecte des déchets sauvages. Plusieurs communes vous ont saisis, ont saisi le Président sur le sujet en disant : « Ce serait bien de regarder à nouveau la patate chaude que vous nous avez transmise ». C'est une réponse d'un Vice-Président qui, après décision du Bureau d'ailleurs, nous a fait connaître que cette proposition n'était pas retenue. Pour moi, c'est un peu du rigorisme.

Bien sûr que je vais redire à ce moment de la discussion, combien les communes du Plateau ne se lassent pas de demander une évolution du Diabolo en faveur du Diabolo « collège », voire un Diabolo « petit collégien ». Les mois et les années passent. Parallèlement, je pense qu'en matière de transports, il faut revoir certaines actions, certains services qui, pour moi et pour d'autres, ne relèvent pas du service public. Sur la méthode de vote du budget, le vote étant l'expression finale, il est vrai que les textes disent que dans les collectivités, il y a unicité budgétaire. Les textes précisent d'ailleurs que les différents budgets doivent être votés au cours de la même séance, mais rien ne nous interdit de voter séparément ces différents budgets, le budget général et les budgets annexes. Rien ne nous l'interdit. Je l'ai dit au moins deux fois lors du compte administratif. Je pense que c'est dommage, parce que l'expression serait sans doute différente, plutôt que de faire un pack.

Sur les hausses des redevances, j'ai fait les calculs pour ma commune. Sur la taxe foncière, ce que citait Monsieur GONON sur la réévaluation des bases par l'État, les 0,9 % que l'État a décidés représentent 0,16 € d'augmentation par foyer fiscal à Montfaucon. Si nous votons ce soir la hausse du taux, cela représente en moyenne, à nouveau dans ma commune, 9,30 € par foyer fiscal, soit 0,77 €/mois. Je peux faire le même point sur la taxe d'habitation. La décision de l'État sur la hausse de l'habitation pour la part CAGB, ce sont 13,92 €, 4,86 € d'augmentation du taux, soit globalement, une hausse de 1,57 €/mois/foyer fiscal. Il n'y a donc rien à dire foncièrement, même si, bien sûr, les hausses d'impôt sont toujours difficiles à accepter quand on est contribuable. J'ai dit en Bureau que la préoccupation que j'ai également dans ma commune est qu'il y a besoin de recettes, donc d'augmenter l'impôt. Est-ce que je joue collectif et je vote la hausse ici, ou je joue individuel et c'est dans ma commune que je vote ? Voilà les préoccupations qu'ont tous nos collègues ce soir. Voilà ce que je voulais dire tout en ne refusant pas ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie pour les chiffres que tu as donnés. C'est bien qu'ils aient été redonnés à nouveau, parce qu'il montre que tout cela est mesuré, même si ce n'est pas agréable. Je laisserai Gaby répondre sur de nombreux sujets. Concernant la culture, je partage ton avis. Dans les périodes de crise, le premier sujet sur lequel on tape est toujours l'investissement et la culture. C'est d'ailleurs assez surprenant de voir que celles et ceux qui bénéficient de notre investissement sont les premiers à nous taper dessus. Je me souviens des rencontres que j'ai eues, ou que j'ai encore, avec le bâtiment et les travaux publics et qu'ils me demandent de venir investir. Effectivement, j'ai l'impression que les lettres que j'ai reçues et que j'ai gardées sont quelque part un peu hors-sol, on ne comprend pas bien.

Concernant un sujet sur lequel tu es très attaché, et tu n'es pas le seul, l'aide aux communes, je pense honnêtement que là encore, il y a des marges de progrès par rapport à cela. Beaucoup a déjà été fait, beaucoup. Quand je regarde tout ce que nous avons fait ensemble depuis 2001, en 14 ans, beaucoup a été fait et il faut que nous continuions les aides aux centres de village, mais il n'y a pas que cela, il y a d'autres choses. Il y a de plus en plus de mutualisation, de commandes groupées, il y a certainement d'autres choses à voir et là-dessus, nous devons continuer à travailler, à réfléchir et à regarder comment, dans un contexte difficile, nous pouvons aller dans le sens d'une amélioration. Un des sens de l'Agglomération est aussi de pouvoir mieux travailler ensemble et vivre ensemble.

Pour les autres questions, Gaby, je te passe peut-être la parole, si tu veux répondre rapidement.

M. BAULIEU.- Ces points n'appellent pas forcément des réponses, mais ils sont plutôt l'expression d'un point de vue de Pierre dont il nous avait déjà entretenus au Bureau. En dehors du qualificatif de « rigoriste », j'essaie simplement, Pierre – et je m'adresse à tous les collègues dans les responsabilités qui sont les miennes, sous l'autorité du Président – comme nous tous, de faire en sorte que cette Maison, sur le plan financier, soit bien tenue et que cela dure, pour utiliser des mots que l'on utilise tous les jours.

Vous avez déjà pu m'entendre dire lorsque nous avons des débats, et notamment sur un point sur lequel quelqu'un est intervenu en matière de service public : « Les bons services publics sont des services publics qui durent ». Faire croire quelquefois que l'on peut faire fonctionner à bon compte, cela ne marche pas très longtemps. J'ai un attachement au moins aussi fort que beaucoup d'entre vous dans cette salle à la préservation de ces services, mais je suis mu par une volonté que vous ne soupçonnez pas, de faire en sorte que cela dure et de prendre les moyens pour que cela dure.

Peut-être que, quelquefois, je peux donner cette impression d'exigence, mais c'est au nom de cette volonté-là, de cette nécessité. Sur les sujets que tu as évoqués, Pierre, si nous parlons du transport, nous savons, puisque Michel nous entretient, que le cheminement a cours au niveau de la responsabilité des transports, et que peut-être dans les propositions, il y aura un distinguo de catégorie entre tous ceux qui relèvent du Diabolo, peut-être que cela ira dans le sens que tu souhaites. C'est tout au moins ce que j'ai entendu dans la bouche de Michel il n'y a pas très longtemps. Mais il faut aussi que nous gardions une certaine distance par rapport aux éléments.

Sur le transport, par exemple, on peut regarder – et là, je parle vraiment sous le contrôle de Michel LOYAT – le « succès » de nos lignes périphériques. Une des lignes qui fonctionne le mieux est une ligne du Plateau et nous savons pourquoi. C'est le point d'arrivée qui fait la différence. Il n'y a pas de jugement de valeur dans tout cela. Nous voyons que ce n'est pas si simple, mais que ce n'est pas non plus si défavorable à tel ou tel secteur. Il faut que nous gardions un peu de distance, savoir raison garder.

Sur l'aide aux communes, je crois qu'un collègue y travaille régulièrement. Avec les services, nous sommes allés auditionner dans toutes les communes. Là aussi, il n'y a pas de mystère et nous l'avons vu. Tu l'as élégamment dit tout à l'heure, nous n'allons pas revenir sur un débat qui était un peu passionné il y a quelque temps. Mais il n'y a pas forcément de si bonnes clés que cela de répartition des choses et des coûts. Tu sais que depuis le début dans cette affaire, je plaide pour que nous ayons davantage de services aux communes et que nous fassions de la mutualisation. Je pense que nous avons un champ de développement considérable pour répondre aux besoins des communes. Nous pouvons imaginer dire : « Il faudrait que l'Agglomération prenne en charge », etc. Je vois simplement que dans deux dossiers qui viennent de passer, nous ne faisons jamais l'unanimité. Nous connaissons bien le premier, je ne vais pas y revenir, pour lequel il y avait des avis un peu divergents. Je vois un deuxième dossier, chacun sait pourquoi, pour lequel ma commune est chef du groupement. Mais il se trouve que dans cette action-là, il y a un coût par habitant. Tu sais comme moi que certaines communes trouvent que ce n'est pas la meilleure formule. Donc, ce n'est pas si simple que cela.

Je relève cela pour dire que la vérité n'est peut-être pas si évidente. Acceptons donc de bâtir, tous autant que nous sommes, mais avec une volonté qui doit nous gouverner. Peut-être que parfois, nous empruntons des sentiers ou des chemins un peu différents, mais il s'agit de consolider l'intercommunalité. C'est effectivement ce qui doit nous animer, c'est ce que nous devons construire tous les jours et nous ne le ferons pas les uns contre les autres, tu as raison. Je crois que dans ce que tu as évoqué, certains thèmes sont en chantier et pourront cheminer. Après, et j'en terminerai là-dessus, concernant ta proposition d'éclater le vote du budget, si nous devons aller dans ce sens, je suggérerai que nous en parlions avant en Bureau, pour savoir si c'est souhaitable ou pas, tout cela pour s'offrir éventuellement la possibilité, nous l'avons bien compris, de dire : « Je vote le budget global, mais je ne vote pas tel budget annexe sur lequel j'ai une préoccupation ». C'est une démarche globale, mais à coup sûr, je ne vais pas donner sous mon bonnet une réponse ce soir là-dessus. Tu as raison sur la possibilité de le faire, mais il faut au moins qu'il y ait un débat en Bureau sous l'autorité du Président, pour savoir si nous devons changer nos pratiques. Je n'ai pas d'autres éléments particuliers.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons peut-être pas ouvrir le débat là-dessus ce soir.

M. BONNET.- Je vous ai entendu dire tout à l'heure que vous trouviez que beaucoup de candidats s'exprimaient. Je ne pense pas que Philippe GONON, comme moi, nous ayons attendu aujourd'hui pour nous exprimer très largement. Nous intervenons bien souvent, c'est parfois...

M. LE PRÉSIDENT.- Revenez au sujet !

M. BONNET.- Justement, je suis dans le sujet, parce que nous sommes là justement pour parler du budget et pas d'autre chose. Nous pouvons être en désaccord avec le budget, nous le sommes souvent. Nous pouvons être en désaccord avec une hausse des taux qui, en plus, ne donne pas une grande satisfaction au monde de l'économie. Vous dites avoir tout à fait entendu l'appel, mais en même temps, vous êtes surpris de cet appel. On peut être en désaccord sans se voir reprocher de ne pas connaître le rapport ou être attaqué à titre personnel, comme Philippe GONON sur son statut d'entrepreneur. Nous pouvons être en débat sans forcément mettre les personnes à titre personnel. Je ne le fais jamais et je trouve que cela se fait trop souvent dans cette assemblée dont l'atmosphère n'est pas toujours très agréable.

Je voudrais revenir au débat. Beaucoup de choses ont été dites, vous allez peut-être dire que je fais de la politique et que je reparle du tram, mais j'ai vu qu'il y avait 487 M€ d'investissement entre 2001 et 2014, tous budgets confondus, y compris le budget Transports. Donc, le tramway représente plus de 50 % de nos investissements. C'est un choix politique, vous l'assumez, mais il faut que nous ayons conscience de cette réalité : plus de 50 % des investissements sur 13 ans concernent le tramway. Vous dites que ce tramway a coûté moins cher que prévu, mais nous savons aussi que certains travaux ont été financés par la Ville, qu'ils n'entrent pas dans ce chiffre, qu'ils ne servent pas uniquement au tramway, mais aussi à la Ville, qui tout de même ont été accélérés ou justifiés par le tramway. C'est donc un choix politique qui fait que d'autres choix n'ont pas été faits.

Je vais vous faire gagner du temps, j'entends déjà votre réponse qui sera de me dire : « Oui, mais c'est le Versement Transport, cela n'a rien à voir avec le reste. Vous n'avez rien compris », nous savons très bien tout cela. C'est simplement de l'argent prélevé sur l'économie locale par le biais du Versement Transport. C'est un choix politique, c'est votre choix politique, vous êtes libre de l'avoir et nous sommes libres de ne pas être d'accord. Là, je ne parlerai pas que d'un canton, puisque je ne suis pas en campagne électorale, mais de toute l'Agglomération. Le réseau de transport aujourd'hui, pour la majorité des habitants du Grand Besançon qui sont les oubliés du tram, ne fonctionne pas correctement. Les gens ne sont pas satisfaits. Or, sur la ligne du tram, la ponctualité est à peu près satisfaisante, ce qui est la moindre des choses. Je vois des gens tous les jours, pas uniquement en campagne électorale, mais dans ma vie professionnelle et dans ma vie quotidienne. Certains qui sont sur la ligne du tram sont très contents et d'autres qui n'y sont pas ne sont pas très contents de la situation, sans parler de l'état des routes, du contournement qui n'est pas achevé.

Certes, vous n'êtes pas le seul responsable, c'est un problème plus global. Nous ne sommes pas dans une situation satisfaisante. Or, vous avez fait un choix qui représente plus de 50 % de 13 ans de budget d'investissement. Il y a donc un problème. Nous lisons que le Versement Transport pour 2015 est attendu à hauteur de 2014, il n'y a donc pas de ressources supplémentaires. Nous savons quel est l'état de l'économie. En fonction des prévisions que vous aviez, avez-vous des inquiétudes sur les conditions de financement du projet à terme et de l'équilibre du réseau de transport sur le plan financier, eu égard à l'évolution des ressources en matière de Versement Transport ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous reparlerai pas du tram, puisque vous avez dit vous-même que vous le saviez, ni du contournement. Par contre, sur les transports, je vais passer la parole à Michel LOYAT qui vous dira que les choses ne sont pas parfaites, vous avez raison, nous en avons conscience, mais elles s'améliorent. Il y a des habitudes à changer, des calages à faire et nous sommes en plein dans cette période de calages et d'améliorations nécessaires. Michel, tu souhaites peut-être dire un mot.

M. LOYAT.- Oui, il y a un nouveau réseau de transport depuis le 1^{er} septembre dernier. Il a été réorganisé et il le fallait, avec le tram. Il n'y a pas d'un côté le tram et de l'autre, le reste qui aurait été oublié. J'entends bien certaines critiques, j'entends surtout que certains voudraient que le message rentre dans l'ensemble des têtes. Nous avons maintenant des chiffres qui deviennent de plus en plus intéressants à commenter, c'est-à-dire qu'il faut un certain recul et il fallait la fiabilité aussi en termes de fréquentation. La fréquentation globale, pour l'ensemble du réseau, dépasse la fréquentation du réseau avant les travaux, ce qui était le premier objectif. Nous savons bien que ce n'est pas immédiatement que nous pouvons à la fois retrouver tous ceux qui, pendant la durée des travaux, ont pu abandonner les transports en commun et qui ne reviennent pas immédiatement. Certaines habitudes doivent changer.

Nous examinerons et nous examinons dès maintenant ligne par ligne et nous pourrons le faire bientôt station par station, station de bus par station de bus, pour faire des ajustements à la fois en septembre et prévoir des ajustements peut-être un peu plus à terme. Mais je ne laisserai pas dire, tout simplement parce que c'est faux, qu'il y a le tram et que le reste du réseau est abandonné, ou même les lignes essentielles, c'est-à-dire les 2 lignes du tram, plus les 4 autres lignes importantes, essentielles, de bus et le reste qui est abandonné. Ce n'est pas du tout le cas. Il est d'ailleurs intéressant de voir le succès des parkings relais, y compris des parkings relais des pôles d'échange. Nous ferons une présentation prochainement.

Je pense qu'il est intéressant que l'assemblée dispose de l'ensemble des éléments. Par conséquent, nous pourrions faire prochainement un bilan à peine à 6 mois, parce que finalement, nous serons à 6 mois du début de ce nouveau réseau début mars. Nous ferons donc un bilan complet et nous pourrions voir que même s'il y a bien sûr encore quelques difficultés, le bilan est positif. Nous connaissons bien les difficultés, ce sont surtout quelques difficultés en termes de régularité liée à des points noirs encore en termes de circulation automobile. Là, effectivement, il y a des difficultés. Mais sinon, nous pourrions voir que ce nouveau réseau et certaines lignes rencontrent même un grand succès, un succès tel que nous avons eu quelques problèmes, non pas de surfréquentations, mais de bus qui rencontraient un tel succès qu'il fallait mettre des véhicules articulés au lieu des bus standard. Je dirais que ce sont plutôt de bons problèmes, à condition, bien sûr, de les résoudre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. ALAUZET.- Peut-être déjà une réponse au 1^{er} Vice-Président qui m'a interpellé indirectement sur l'évolution globale et sur les déficits effectivement annoncés à 4,4 % (85 Md€) en 2014, contre 4,1 % l'année précédente. Il faut dire qu'entre temps, en 2014, il y a eu 10 Md€ d'aides aux entreprises. Il y a donc eu, pour les deux années qui viennent, un arrêt du mouvement de réduction des déficits pour pallier au plus pressé, le plus pressé étant de soutenir les entreprises pour que notre économie rebondisse. Ceci dit, nous devrions avoir – et c'est aussi une réponse à mon collègue Pascal BONNET sur les recettes – plutôt 4,3 %, puisqu'en fin d'année, nous avons une recette fiscale pour la première fois depuis longtemps un peu plus importante que prévu. Cela laisse donc peut-être augurer, nous l'espérons pour tous, une meilleure situation en 2015 et peut-être des impacts sur le VT ou d'autres recettes.

Sur le sujet qui nous concerne ce soir, l'idéal qui est d'ailleurs souvent présenté par l'opposition à tous les Exécutifs comme étant la solution idéale, serait de ne pas augmenter les impôts, augmenter les investissements, à minima les maintenir, et pour cela, réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement de 5, 10, 15 % et tout cela sans s'endetter davantage. C'est évidemment l'idéal, mais malheureusement, faute d'un modèle de développement global plus équitable, plus responsable, plus écologique, plus sobre, puisque c'est écrit dans le rapport, nous devons nous ajuster au monde tel qu'il est aujourd'hui.

Je voterai cette proposition du Bureau, ainsi que les écologistes. C'est un engagement pour ce budget 2015, sachant que nous ne pouvons rien préjuger au vu des évolutions parfois inattendues qui se produisent, pour les prochaines années. Le problème est qu'en réalité, il n'y a pas de bonne solution et qu'il nous revient pourtant de répondre maintenant et pas plus tard, à 35 années de passivité pendant lesquelles nous avons cru pouvoir maintenir – que dis-je ? – augmenter nos dépenses sans conséquence, ce n'était qu'illusion. Mais là, nous sommes cernés de partout. Il est hors de question de s'endetter exagérément, alors que le recours excessif à l'emprunt fut la solution de facilité pendant ces 35 ans, et que c'est bien la cause principale de nos problèmes. Il ne faut pas se tromper d'analyse. La réduction des dépenses de fonctionnement est en cours, elle est importante, mais elle prend du temps, nécessairement. Nous ne pouvons pas en 1 ou 2 ans régler 35 ans, ce n'est pas possible.

Il est donc illusoire de penser que nous pourrions instantanément régler ce problème de dépenses de fonctionnement sans conséquence grave, nous l'avons d'ailleurs vu dans certains pays. Il faut aussi considérer que les dépenses de fonctionnement sont souvent utiles et qu'elles procurent de l'emploi. Bien entendu, il faut faire très attention à la baisse trop brutale des investissements, parce que c'est l'activité de nos entreprises, tout le monde en est conscient ici et cela a été dit à de nombreuses reprises ce soir. C'est aussi de l'emploi. À côté de l'emploi public, il y a de l'emploi privé, c'est ce qui est en jeu. Parce que c'est utile à notre vie quotidienne, je fais référence à la culture notamment, mais aussi à bien d'autres actions, et pour préparer l'avenir.

La question est celle du prix à payer pour ces investissements. Il faut d'ailleurs sur ce sujet, comme en matière de fonctionnement, cela vaut pour l'un et pour l'autre, mieux évaluer l'impact des dépenses. C'est devenu désormais impératif. Je vous indique d'ailleurs au passage que l'article 30 de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) prévoit désormais de mesurer l'impact des investissements sur les dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas de mur entre les deux, l'un et l'autre sont intimement liés. Reste l'impôt, et là, nous sommes confrontés à plusieurs difficultés très sérieuses. La première est liée au fait qu'il y a actuellement dans notre pays – il faut le reconnaître et le dire – a minima un blocage, au pire un rejet de l'impôt pour de bonnes et de mauvaises raisons. Les mauvaises raisons sont nourries par les discours démagogiques extrêmes et les postures politiciennes. Les bonnes raisons sont liées aux difficultés financières de certains ménages et de certaines entreprises, alors que les augmentations d'impôt ont été importantes ces dernières années au niveau national, bien entendu, parce qu'il fallait équilibrer les budgets dans l'urgence, mais aussi un peu au niveau local – reconnaissons-le – en particulier par le fait que s'ajoute à l'augmentation de taux décidés par les collectivités locales, l'ajustement des bases par l'État, ce qui a souvent conduit à des augmentations d'impôts supérieures à l'inflation.

Au fond, le débat qui nous appartient à l'instant précis est bien celui de l'arbitrage entre investissement et impôt. Avec 15 M€ d'investissement par an, il faut se souvenir que certes, nous étions à 25 M€, mais c'était les années les plus fortes. Il faut tout de même se souvenir qu'au début des années 2000, nous n'étions pas loin des 15 M€. Sur l'antépénultième mandat, nous étions plutôt à 17 M€. Donc, 15 M€, ce n'est pas non plus la catastrophe absolue, il faut un tout petit peu relativiser. Ce n'est sans doute pas assez, mais ce n'est pas non plus l'effondrement total.

Peut-on faire un peu moins d'investissement ? Puisque la question est celle-là. Ce n'est pas une question taboue. En tout cas, si nous voulons aborder sérieusement la question de l'impôt et que nous ne voulons pas être hypocrites, il faut parler de la baisse des investissements. Sinon, ce n'est pas sérieux. Il me semblerait utile à ce stade de mettre sur la table, les projets d'investissement comme cela a été fait, mais ceux qui, si nous n'augmentons pas les impôts, devraient être annulés ou reportés.

C'est à cette seule condition que le discours peut être crédible, si nous décidons de renoncer à tout ou partie de l'augmentation des impôts proposée. Je pense qu'à ce stade, l'acceptabilité de la population est en jeu, et plus que jamais, il faut que les Bisontins, les Grands Bisontins disposent d'une vision claire du dilemme dans lequel nous nous trouvons et puissent mieux s'approprier le choix de leurs représentants. C'est peut-être le moyen de renforcer la confiance, et je crois que c'est de cela que nous avons besoin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Monsieur le Président, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, il y a une différence de fond entre votre analyse et la mienne au sujet de ce que vous appelez « défaillances de l'État ». Pour moi, il ne s'agit pas d'une défaillance de l'État. C'est simplement que nous avons vécu à crédit pendant 30 ou 40 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec vous là-dessus.

M. CROIZIER.- Comme ces baisses de dotation vont se poursuivre et même s'amplifier dans les prochaines années, cela signifie-t-il que vous comptez augmenter les impôts des Grands Bisontins chaque année ? C'est ma première question. J'en conviens, il n'y a pas de solution facile pour répondre à ces baisses importantes de recettes. J'ai toutefois le sentiment que le levier fiscal est un outil de facilité et les habitants et les acteurs économiques du Grand Besançon n'attendent pas la facilité, mais des solutions pérennes. Je m'étais déjà exprimé lors du débat d'orientations budgétaires sur le fait que je m'opposais à cette vision consistant à faire appel à l'impôt au lieu de réformer en profondeur, car je pense qu'une hausse d'impôts doit toujours être une solution de dernier recours. Je pense que l'impôt n'est accepté que lorsqu'il est compris. Vous le savez aussi bien que moi, les Français font des efforts au quotidien. Même si la hausse que vous proposez n'est que de quelques dizaines d'euros, elle vient s'ajouter à d'autres hausses de tarifs, d'autres impôts et taxes qui jour après jour baissent le pouvoir d'achat des familles et ne motivent pas les entreprises à embaucher ou à investir.

Vous savez aussi bien que moi ce que veulent les Grands Bisontins. Ils veulent entendre des pistes significatives de réduction des dépenses. Ils veulent que la gestion de nos collectivités soit exemplaire et que les efforts soient partagés, mais ils ont le sentiment que les efforts sont toujours pour les mêmes. Allez expliquer cette hausse d'impôts après certaines promesses de campagne, après certaines augmentations de tarifs ou d'indemnités d'élu. Un contrat de confiance doit s'établir entre les élus et les citoyens et aujourd'hui, il est rompu. Nous le constaterons malheureusement ne serait-ce que par la participation aux prochaines élections départementales. Aujourd'hui, seule une approche réformatrice pourra permettre de dégager des marges de manœuvre. Elle n'est pas présente dans ce budget. Ce soir, mes chers collègues, je vous demande de refuser cette augmentation de la fiscalité afin de prendre conscience que le contexte impose une approche et un fonctionnement différents.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous posez de bonnes questions, mais j'y ai déjà répondu, Gabriel y a déjà répondu. Vous ne m'aviez pas habitué à la démagogie, mais je crois que vous apprenez vite.

M. BAULIEU.- Il est inutile d'être très long, mais vous voulez asséner que le seul levier que nous avons est l'impôt, c'est ce que vous voulez asséner. C'est la même chose, vous l'avez sans doute écrit depuis longtemps. Vous avez à l'écran ce qui est contenu dans les budgets et la suite. Ce n'est pas cela !

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait bientôt 2 heures que nous vous expliquons que nous avons fait des efforts importants sur le fonctionnement, sur le personnel, sur les investissements, sur le fonctionnement même de la Maison. Cela fait 2 heures que nous vous expliquons cela, que nous vous donnons des chiffres, vous voyez que les budgets de fonctionnement baissent et vous continuez à dire : « Pas de confiance, la gestion n'est pas rigoureuse ». D'un côté ; Pierre CONTOZ dit que nous sommes peut-être rigoristes, j'accepte. C'est d'ailleurs un compliment, mais « rigoureux » me conviendrait peut-être mieux que « rigoristes ». Je regarderai sur le dictionnaire en rentrant quelle est la nuance. Je comprends, c'est votre position, vous êtes dans votre rôle.

M. BAULIEU- Non, non, c'est le rôle qu'ils ont choisi.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais il est dans son rôle d'opposant municipal à Besançon. Si je regarde bien, je regrette que l'opposition municipale ait monopolisé le débat ici ce soir. Je le regrette, parce que les collègues ont aussi des choses à dire.

M. MOUGIN.- J'ai bien entendu les divers discours. Nous parlons des entreprises, nous parlons du tram, mais à part Monsieur CONTOZ, je n'ai pas entendu beaucoup de monde parler des Grands Bisontins et des Bisontins. Je vais juste dire quelques paroles, je suis plus terre à terre, je ne vais pas employer un vocabulaire bien technique. Je pense que ce projet de hausse de fiscalité touche non seulement les entreprises, mais aussi les ménages, et par-delà, les personnes vulnérables, car tout est lié. Par exemple, je parle au nom de cette dame de 82 ans qui habite Palente. Je me mets à sa place quand elle entend que nous parlons de hausse d'impôts. Veuve avec une petite pension gelée, pour finir ses fins de mois, elle fait des ménages au noir. Je pourrai vous donner son identité après. Elle a commencé à payer des impôts sur le revenu pour la première fois l'an passé. Pour cette personne, comme pour des milliers d'autres, augmenter la fiscalité, qu'elle soit locale ou à la CAGB, revient au même ; elle grèvera d'autant plus son pouvoir d'achat, même effet pour les entreprises.

Une telle augmentation est incomprise, notamment en période de baisse du pouvoir d'achat, d'augmentation des taxes de toute sorte. Les citoyens, comme les entreprises, sont asphyxiés, alors que nous devrions au contraire desserrer l'étau fiscal. Il faut entendre leurs craintes. Cette hausse de fiscalité est inacceptable. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Plus personne ne demande la parole. On me dit que le rigorisme n'a rien à voir avec la rigueur. C'est « un attachement rigoureux aux règles morales et religieuses ». Je vais mettre aux voix. Que ceux qui s'opposent lèvent la main, que je les compte.

Vote du rapport n°1.1.1

Je parle du budget. Je compte 17 oppositions. Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Le budget est donc adopté.

Vote du rapport n°1.1.2

Pour le rapport n°1.1.2, est-ce le même vote ?

M. BAULIEU.- C'est un vote distinct.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais bien que c'est un vote distinct. Mais est-ce que je recompte, ou est-ce les mêmes ? Si personne ne change, le résultat est le même.

Vote du rapport n°1.1.3

Pour le rapport n°1.1.3, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je compte 17 oppositions. Très bien, je vous remercie.

Rapport n°1.1.4 - Validation du montant de redevance d'occupation pour le site maraîcher des Andiers
(commune de Chalezeule)

M. BAULIEU.- Vous avez la mécanique. Il s'agit de la mise à disposition relative au terrain et aux bâtiments que nous construisons là-bas. Vous avez différentes références de prix qui ont permis de construire cette mécanique et qui prévoient des redevances globales d'occupation de 8 439 € pour le gestionnaire de la pépinière maraîchère (Coopilote), qu'il récupérera auprès des 3 maraîchers stagiaires et 14 795 € pour les Jardins de Cocagne.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 abstentions. Le Front National n'est donc pas pour les maraîchers. Très bien.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon -
Mutualisation de la fonction de Directeur général adjoint des services (DGAS)
en charge des Finances et du Conseil de gestion

M. BAULIEU.- Nous sommes dans notre démarche de mutualisation. Nous avons un groupe de Comité de Pilotage qui chemine sous le contrôle du Bureau. Nous avons un peu une accélération avec le départ de la Directrice des Finances. Un peu en anticipation sur le dispositif, nous proposons que le DGA (Directeur Général Adjoint) chargé des Finances et du Conseil de Gestion à la Ville soit mutualisé par un transfert au Grand Besançon. Il assurera une fonction globale mutualisée sur la Ville et sur le Grand Besançon. Progressivement, nous procéderons à l'unification de cette Direction mutualisée, mais nous prendrons le temps nécessaire sous sa responsabilité. Vous avez les éléments et les précisions sur cette modalité, sur le poste à créer et sur le cadre juridique en page 100 du rapport.

Nous sommes donc invités à :

- nous prononcer sur cette mutualisation de la fonction,
- nous prononcer sur la création du poste correspondant dans la liste des emplois permanents de la CAGB,
- autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de création des services communs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

M. BAULIEU.- Il s'agit de Baudouin RUYSSSEN. Il serait peut-être intéressant de le présenter, maintenant que c'est décidé.

M. LE PRÉSIDENT.- Beaucoup d'entre vous connaissent Baudouin RUYSSSEN. Merci, Baudouin, bienvenue à l'Agglo, puisque désormais, sur sa feuille de paye, il sera indiqué « Agglomération ».

M. BAULIEU.- Ce sera à compter du 1^{er} avril et ce ne sera pas un poisson.

Rapport n°1.2.2 - Transfert de la compétence Emploi Insertion - Mise à disposition de services
--

M. BAULIEU.- C'est entre la Ville et le Grand Besançon. Je vais m'attacher quasiment au résumé. L'exercice de la compétence Emploi Insertion se répartit entre la Ville et la CAGB, avec des compétences particulières, notamment pour la CAGB au niveau du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et de la Mission Locale. Il semble nécessaire pour aller plus loin et pour rendre cela plus cohérent de rassembler nos dispositifs au sein de la CAGB en transférant la compétence Emploi Insertion dans son intégralité à l'Agglomération. Ce transfert devant se traduire par la création d'un service emploi rattaché à la Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA), sous la responsabilité de la Directrice. De plus, 2 agents de la Mission Emploi Insertion actuelle de la Ville et la chargée de mission Clause d'Insertion qui travaille à ce jour pour le PLIE et la mission ZFU (Zone Franche Urbaine) seront intégrés à ce service. Vous allez jusqu'à la page 106 de votre rapport qui précise les choses, puisque nous aurons une équipe unifiée réunissant les différentes compétences, à savoir :

- les 2 agents de la mission actuelle ZFU (déjà au sein de la Direction),
- l'agent en charge de la Clause d'Insertion au PLIE (repris en régie à la CAGB),
- les 2 agents actuellement au sein de la mission Emploi Insertion de la Ville :
 - 1 chargé de mission de catégorie A,
 - 1 agent de catégorie B pour la moitié de son temps de travail, l'autre moitié étant dédiée à la mission Ville de lutte contre les discriminations.

Comme certains agents sont déjà attachés à l'Agglomération, s'agissant des postes qu'il faut créer au Grand Besançon, ils sont un peu moins nombreux, puisqu'il s'agit de créer :

- 2 postes de catégories A :
 - chargé de mission Emploi Insertion (transfert agent Ville),
 - chargé de mission Emploi Insertion (reprise PLIE),
- 1 poste de catégorie B : Chargé de gestion administrative (agent Ville : transfert ou mise à disposition de la CAGB).

Voilà en résumé ce dispositif. Vous avez également une approche financière à la page 107 de votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET et WANLIN et Messieurs CHALNOT, CURIE, FELT, FOUSSERET et PETIT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 oppositions. C'est donc adopté.

M. BAULIEU.- Je vais également m'attacher au résumé. La politique actuelle de la Ville en matière d'enseignement supérieur recouvre plusieurs champs distincts :

- le soutien relatif à la vie étudiante,
- le soutien à la recherche,
- le financement de l'immobilier universitaire : engagements et cofinancements généralement dans les Contrats de Projets État-Région.

Le Grand Besançon, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, intervient dans les domaines de la recherche privée et publique et de l'innovation. Afin de conforter et renforcer la dynamique induite par les relations entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et d'en faire un des éléments majeurs de la stratégie de développement économique du territoire du Grand Besançon, il apparaît aujourd'hui pertinent de transférer au Grand Besançon une partie de la compétence Enseignement Supérieur exercée jusqu'alors par la Ville de Besançon. Les 2 agents qui mettent en œuvre la compétence Enseignement Supérieur seront, dans le cadre du transfert au Grand Besançon, rattachés à la DEEA, sans modification substantielle de leurs missions.

Vous avez le développement de ces différents éléments dans le rapport. S'agissant des compétences qui pourraient être conservées par la Ville, et nous pensons notamment à l'intervention dans la vie étudiante, nous pourrions le faire par mise à disposition venant du Grand Besançon. Sur les modalités de transfert, tout cela est précisé à la page 112. S'agissant des personnels concernés, les effectifs du service actuel Enseignement Supérieur de la Ville sont constitués d'un cadre A et d'un cadre B. Il est nécessaire de créer les 2 postes permanents suivants :

- 1 poste de catégorie A, cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de catégorie B.

Sur les aspects financiers de transfert, nous avons recours à l'ACTP comme évoqué précédemment. Vous avez également une évaluation du transfert de charges pour l'exercice 2015. Vous voulez peut-être bien prendre des notes, puisqu'il y a une rectification à faire : à la page 113, il faut lire que le montant provisoire du transfert pour la période du 1^{er} au 31 décembre s'élèverait à 278 K€ et non 247 K€.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais aussi vous donner une bonne nouvelle. Nous avons beaucoup parlé de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE). Le décret est paru il y a quelques jours. Désormais, le siège de la COMUE qui sera la partie centrale de l'administration des 2 universités de Bourgogne et de Franche-Comté vient à Besançon. Elle sera située rue de l'Observatoire à terme, dans les anciens locaux de la maison du Directeur de l'Observatoire que la Ville de Besançon va mettre à disposition de l'Université, pour que le siège de la COMUE soit bien à Besançon. Ce n'était pas forcément gagné, mais désormais, le décret est sorti et le siège est bien à Besançon, ce qui est une bonne nouvelle. Nos deux universités vont bien sûr continuer à travailler ensemble, comme elles le font déjà depuis de nombreuses années.

Messieurs FOUSSERET, POULIN et SCHAUSS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 oppositions. C'est donc adopté. Je vous remercie.

Rapport n°1.2.4 - Désaffiliation du Centre de gestion du Doubs

M. BAULIEU.- Vous savez que pour la gestion des carrières de nos agents, nous adhérons au Centre de gestion. Or depuis le 1^{er} janvier dernier, suite aux transferts importants que nous avons réalisés, nous avons fait passer le seuil d'obligation d'affiliation au centre de gestion. Le sens de ce rapport est donc tout simplement de proposer que nous quittions le Centre de gestion, tout simplement parce que nous avons dépassé ce seuil à temps complet. Nous allons donc le gérer en interne. Il est nécessaire pour que ce dispositif fonctionne, que nous notifions ce retrait avant le 31 mars, il est donc urgent de le décider. Mais comme souhaité en Bureau dans le courrier préparé, il est prévu d'indiquer au Centre de gestion que nous souhaitons collaborer avec lui sur des thématiques diverses (type remplacements ou autres dispositions de ce genre) et nous sollicitons d'ailleurs un rendez-vous avec son Président pour ce faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames BOTTERON et MICHEL et Messieurs ASTRIC, BLESSEMILLE, CONTOZ, CORNE, GALLIOT, GUYEN, KRIEGER, LORIGUET et PARIS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds Manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1^{er} semestre 2015 (> 10 000 €)

M. PRALON.- Ce premier rapport traite de l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide Manifestations pour l'association « Musiques en Perspectives » qui organise cette année son 10^e festival. Une subvention de 15 000 € vous est proposée. Il faut simplement signaler que Madame REBRAB, conseillère intéressée, ne participera pas aux débats et ne prend pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « structurantes »

M. DUMONT.- Il s'agit d'allouer les 136 360 € aux 4 écoles structurantes de musique sur le territoire, à savoir :

- l'EMICA (École de Musique Intercom du Canton d'Audeux),
- la MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture) de Palente,
- l'école de musique du Plateau,
- le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales).

Vous en trouverez le rapport d'activité et les projets 2014-2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Manu, pour cette concision.

M. PRALON.- Je voudrais simplement ajouter un mot à ce qu'a dit Emmanuel DUMONT. Il n'y a pas du tout de remise en cause, mais je voulais simplement préciser un élément, parce que cela avait été vu en Bureau. Certaines associations ne bénéficient pas de subvention, tout simplement, parce qu'elles ne remplissent pas les conditions d'éligibilité que nous avons votées à l'unanimité il y a quelques années.

M. LE PRÉSIDENT.- Conditions d'éligibilité qui s'étaient un peu calées sur celles du Département, d'ailleurs.

M. PRALON.- Tout à fait. C'est donc lorsqu'il n'y a pas le nombre d'élèves, ni le Directeur, ni le nombre de disciplines suffisants. On ne peut pas attribuer de subventions quand les conditions ne sont pas remplies tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Tramway -

Avenant n°3 au marché de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur 2 (INFRA 2)

M. LOYAT.- Ces 4 premiers rapports sont relatifs à des avenants concernant le tramway. Ils ont été soumis à la Commission d'Appels d'Offres (CAO) et bien entendu, ils sont intégrés dans les 246 M€ du bilan financier global du tram.

Le rapport n°2.1 concerne l'avenant n°3 d'un montant de 2 505 545 €, qui correspond principalement à :

- des travaux supplémentaires,
- l'augmentation du périmètre d'études,
- la prise en compte également de perturbations de chantiers, ce qui nécessite un encadrement supplémentaire et un certain nombre de pertes de production,
- une extension de garantie du rail.

Avec ce dernier avenant, puisque tous ces avenants sont les derniers concernant les marchés du tram, le montant total du marché s'élève à 59 984 810 €, soit une augmentation de 10,7 % par rapport à la valeur du marché initial, ce qui est une augmentation dans les normes pour ce type de marché.

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

Dans le rapport n°2.2, une augmentation de 103 814 € est proposée. Il s'agit essentiellement d'études complémentaires de type « direction de l'exécution des travaux ». Nous arrivons à un marché final de 7 390 504 €, avec une augmentation de 14,9 % par rapport à la valeur initiale notifiée.

Rapport n°2.3 - Tramway -

Avenant n°2 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre Infrastructures

Dans le rapport n°2.3, le montant de cet avenant est 203 053 €. Là aussi, il s'agit de prendre en compte des études complémentaires détaillées en page 132. Nous n'allons pas reprendre l'ensemble des modifications, puisqu'elles sont suffisamment détaillées. Le marché final est de 2 015 814 € HT, soit une augmentation de 14,6 % par rapport au marché initial.

Dans le rapport n°2.4, il y a une augmentation de 299 293 €. Là encore, cela concerne des études supplémentaires liées à des modifications d'aménagement, suivies de nouveaux marchés de travaux, à la réalisation d'un état initial du rail. Vous avez en page suivante un peu plus de détails. Vous voyez que le poste principal est la nécessité de travaux complémentaires pour un montant de 193 993 €. Vous avez également d'autres postes détaillées. Le marché final est emporté à 3 291 967 €, soit une augmentation de 13,21 % par rapport au marché initial.

Les rapports n°2.1 à 2.4 sont débattus conjointement.

M. BAULIEU.- Merci, Michel. Sur ces 4 rapports n°2.1 à 2.4, y a-t-il des demandes de parole ?

M. GONON.- Vous nous avez annoncé en début de séance que vous seriez en-deçà de la prévision globale budgétaire concernant le tramway. Or, vous nous passez sans arrêt des avenants avec des augmentations qui vont jusqu'à 14,64 %. Comment pouvez-vous expliquer que globalement cela baisse et dossier par dossier, cela augmente ?

M. LOYAT.- C'est effectivement très difficile à expliquer.

M. BAULIEU.- Sauf à dire que nous avons des marchés signés à des niveaux favorables et que même des avenants à la hausse n'obèrent pas la capacité à être en-dessous de l'enveloppe initialement fixée. Ce n'est pas incohérent.

M. LOYAT.- Je pense que tout le monde a bien compris que le bilan de 246 M€ intègre ces avenants. Il y a plusieurs avenants et dans certains cas, nous en sommes même à l'avenant n°5 (dernier avenant). En revanche, cela permet de clore les marchés. Tout cela a été présenté successivement aux Commissions d'Appels d'Offres. Dans le marché initial, il n'est pas possible de tout prévoir. Bien entendu, il y a le déroulement des travaux. Il ne s'agit pas d'arrêter les travaux pour autant, donc les travaux se poursuivent. Ensuite, les entreprises font ce que l'on appelle des « mémoires », par exemple, pour des perturbations de chantiers, etc. Tout cela est notifié. Ensuite, c'est contrôlé, il y a une part de négociation. Tout cela a été terminé, je crois qu'il reste un avenant à passer à l'assemblée, mais qui rentre dans ces 246 M€.

Je pense que tous les Maires des communes connaissent ce type de passation de marché, et également avec des avenants. Là, nous avons des avenants avec des augmentations de 10 %, 14 %, du moins en cumulant les différents avenants. Pour des béotiens complets, cela peut paraître beaucoup, mais pour des personnes pratiquant ce type de marché dans leur commune, c'est beaucoup plus dans la norme des choses et bien entendu, cela a été contrôlé ligne à ligne. Là, dans les rapports, c'est beaucoup plus synthétique, j'en conviens.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets ces 4 rapports aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 oppositions et 2 abstentions. Merci.

Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°1 à la convention avec l'État
sur les modalités de franchissement de la RN 57 (ouvrage d'art Micropolis)

M. LOYAT.- Il s'agit encore d'un avenant, mais il est très différent. Cela concerne aussi le tram. C'est un avenant par rapport à une convention entre la CAGB et l'État relative à la réalisation, l'exploitation et à l'entretien du pont de passage inférieur sous la RN 57 à Micropolis. Ce qui était prévu a été modifié dans la réalisation. Le type d'ouvrage est donc différent de ce qui était prévu initialement. De ce fait, l'État ne souhaite pas conserver la propriété. La CAGB devient ainsi propriétaire de ce passage inférieur et en assure l'entretien. De ce fait, la CAGB ne versera pas à l'État les 95 884 € prévus pour l'entretien qui se fera par la CAGB. Voilà le sens principal de cet avenant à la convention avec l'État.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 oppositions et 2 abstentions. Merci.

Rapport n°2.6 - Liaison cyclable Prés de Vaux - Chalezeule -
Lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique

M. MICHAUD.- Le projet de piste cyclable s'inscrit dans le schéma directeur des itinéraires cyclables de 2005 et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) approuvé tout dernièrement pour favoriser la pratique du vélo. Il répond en particulier aux objectifs suivants :

- compléter le maillage du réseau cyclable dans le secteur est de l'Agglomération, notamment de Besançon vers Thise et Roche-lez-Beaupré / Novillars,
- améliorer les liaisons entre Besançon-centre, itinéraire sécurisé et sans dénivelé par rapport à la route de Belfort, la véloroute via la passerelle de La Malate, Chalezeule et vers le camping, le centre nautique (environ 7,5 km) de la boucle à la piscine,
- préparer la finalisation de ce maillage qui pourrait être envisagé avec la création d'une liaison vers le pont de Chalèze le long de la route départementale.

Le projet porte sur un itinéraire d'environ 5 km avec les travaux suivants :

- de la passerelle de La Malate au Chemin de Charmarin : travaux de jalonnement, sur une longueur de 2,2 km,
- réalisation d'une infrastructure cyclable de type voie verte d'une largeur de 3 m, sur une distance d'environ 1,8 km, avec accotement et clôtures,
- à Chalezeule, du terrain de football à la piscine : travaux de jalonnement et de revêtement sur une longueur de 1 km.

Le montant de l'opération est estimé à 625 000 € HT. La réalisation de cet aménagement, notamment la création de la voie verte, impacte des propriétés privées et des propriétés privées communales qu'il convient d'acquérir. Il s'agit des parcelles situées sur les communes de Chalezeule et de Besançon. Le total à acquérir est de 13 000 m². Les acquisitions amiables engagées depuis 2012 ont été et demeurent privilégiées. Toutefois, à défaut d'accord amiable de l'ensemble des propriétaires concernés, il est proposé de recourir à la procédure d'expropriation et de constituer le dossier utile à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Il convient par ailleurs de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chalezeule.

Il conviendra par conséquent de demander à Monsieur le Préfet du Doubs la Déclaration d'Utilité Publique des travaux et des acquisitions indispensables à la réalisation de l'opération, la déclaration de cessibilité des biens et la mise en compatibilité du PLU et le lancement des enquêtes publiques et parcellaires utiles. La nature des travaux et leur localisation en zone inondable sont susceptibles de conditionner l'opération à une autorisation au titre de la loi sur l'Eau. Il conviendra si nécessaire d'obtenir la décision réglementaire requise. Le cas échéant, cette demande sera déposée par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver le tracé et les caractéristiques du projet d'aménagement de la piste cyclable permettant de relier les Prés-de-Vaux à Besançon à la commune de Chalezeule,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure d'expropriation utile à l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette piste cyclable et à lancer toute procédure utile visant à obtenir :
 - la Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement de la piste,
 - la déclaration de cessibilité des emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet, afin qu'il diligente les enquêtes publique et parcellaire utiles,
- autoriser le cas échéant le Grand Besançon à recourir à un géomètre-expert pour procéder au découpage et à la délimitation cadastrale des emprises à acquérir.

M. BAULIEU.- Merci pour cette présentation détaillée de ce rapport n°2.6. Y a-t-il des interventions ?

M. GONON.- Pour ceux qui pratiquent le vélo, nous utilisons beaucoup la partie « rive gauche », c'est-à-dire la véloroute qui existe. Elle n'est pas parfaite, mais elle a le mérite d'exister. Faut-il la doubler de l'autre côté du Doubs par une voie cyclable qui risque de faire double emploi avec la véloroute que nous utilisons quasiment tous les week-ends ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tout d'abord, la véloroute de l'autre côté n'est pas continue tout le long non plus. Je crois que là, il s'agit de mettre en place une liaison qui va vraiment relier tout l'est de Besançon, les communes de Chalezeule, Chalèze, voire Thise, par une route facile, plate, quasiment au cœur de la ville et vice-versa, ce qui permettra de desservir aussi la piscine de Chalezeule. Ce projet n'est pas vieux comme le monde, mais nous en parlons depuis déjà des années, il est très attendu par les collègues des communes de l'est de Besançon. Bien sûr, ce que vous dites n'est pas totalement faux, elle existe de l'autre côté, mais à mon avis, ce n'est pas le même usage. En tout cas, je sais qu'il y a une grande attente des communes de l'est.

M. MICHAUD.- Je voulais simplement dire que cette piste a l'avantage de desservir la piscine de Chalezeule, elle a un intérêt touristique, mais elle a aussi un intérêt pour les gens qui souhaiteraient se rendre depuis la ville jusqu'aux Marnières pour faire leurs courses et/ou pour aller travailler. Actuellement, la véloroute qui est de l'autre côté ne permet pas de traverser et de rejoindre Thise. L'avenir de cette voie est également la continuité vers Roche-lez-Beaupré et Novillars. C'est tout son intérêt. La réflexion s'est donc faite depuis 2005.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce projet est adopté. Je vous remercie.

<p>Rapport n°2.7 - Convention entre le Grand Besançon et la SNCF pour l'achèvement de l'itinéraire cyclable d'École-Valentin</p>
--

M. MICHAUD.- L'itinéraire cyclable en cours de finalisation entre Valentin et la nouvelle gare d'École longe, puis traverse la voie ferrée. Cela impose au Grand Besançon, pour terminer les travaux, de conventionner avec la SNCF. Il est donc proposé de délibérer pour autoriser le Président à signer la convention ponctuelle sur la surveillance des travaux avec la SNCF pour permettre la finalisation de l'opération. Cette convention a un impact financier de 6 540 € HT.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y a pas de conseillers intéressés. Je vous remercie.

M. BLESSEMILLE.- Il s'agit du FIE au titre de l'aménagement. Comme le Président l'a dit précédemment, la société METALIS est spécialisée dans le découpage et l'emboutissage de précision pour divers marchés comme l'automobile, le nucléaire et le médical. Elle dispose de 2 unités de production sur le département (Chaudefontaine avec 180 personnes et Vermondans avec 130 personnes). Pour rester concurrentielle, cette entreprise a besoin de développer sa capacité d'innovation et pour cela, renforcer son équipe de recherche et de développement sur le site de Chaudefontaine. Un nouveau bâtiment est donc en cours pour accueillir à terme, dans les 3 ans, 40 personnes supplémentaires. Le coût de l'opération s'élève à 1,6 M€ (300 000 € de foncier et 1,3 M€ de construction et d'aménagement). La subvention possible est calculée sur la base de 5 % de ce montant, soit 80 000 € et plafonnée à 75 000 €. Je vous propose donc de retenir cette proposition qui sera complétée par la Région et le Département.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on parle des entreprises, voilà encore un exemple où va aussi l'argent des impôts. C'est ce que nous devons aussi redire à nos entreprises. Vous savez que sur le budget de l'Agglo, quand on a reversé toutes les ACTP et autres, il reste à près 35 M€, 34 ou 36 M€, tout dépend comment on compte. Le tiers, donc le tiers de nos ressources vraiment disponibles, va à l'économie, ce qui est très bien, parce que 40 emplois sur Chaudefontaine, ce sont 40 emplois sur le Grand Besançon et cela renforce encore la commune. Je pense que le Maire est content. En tout cas, premièrement, METALIS est une très belle société. Deuxièmement, je voudrais féliciter le service de Développement économique et le Vice-Président, parce que cela n'a pas été facile. Ils sont à Vermondans et le choix était, soit Vermondans, soit Chaudefontaine.

Des accords intelligents avec la commune ont même été passés avec l'Agglo qui a servi d'entremetteur – excusez-moi l'expression – puisque la société METALIS a vendu une bande de terrain à DIXI Microtechniques, ce qui permet à cette dernière de s'installer ici. Toute une opération a donc été montée. À terme, DIXI comptera une centaine d'emplois. Ce sont donc des entreprises qui, d'une part, ne partent pas, mais d'autre part, restent là. À terme, 70 ou 80 emplois seront créés ici dans le secteur, et nous pouvons espérer que ces emplois feront que les gens profiteront de l'est.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'ose même pas imaginer qu'il y en ait. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

M. BLESSEMILLE.- Le quartier de Planoise, avec ses 23 000 habitants et 8 % des emplois sur le secteur privé de la commune, après le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), est une cible importante du contrat de ville avec 4 axes de travail, à savoir :

- l'ouverture du quartier sur la ville et inversement,
- la valorisation du foncier (activités ou habitat),
- l'amélioration du cadre de vie,
- le confortement de l'existant en termes d'équipements publics, commerciaux et économiques.

Il existe sur ce quartier une activité commerciale et de services, forte de 70 unités regroupées dans 3 centres principaux, à savoir :

- le centre commercial Ile-de-France,
- le centre commercial de Cassin,
- le centre commercial des Époisses.

Sur un plan économique et industriel, le Parc Lafayette affiche complet. Dans le cadre du contrat de ville, l'EPARECA (établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) a été sollicité par la Ville de Besançon. Un avis favorable a été donné pour participer au financement de 3 études, à savoir :

- une étude commerciale sur Cassin et Les Époisses basée sur des enquêtes de comportement d'achat, dont le coût est estimé à 28 000 € (1/3 pour EPARECA, 1/3 pour la CDC et 1/3 pour la Ville de Besançon),
- une étude juridique sur la propriété commerciale des Époisses, dont le coût est estimé à 16 146 € (même financement que précédemment),
- une étude de potentiel en immobilier d'entreprise préfigurant les possibilités de reconversion ou de création de surfaces dédiées à des activités économiques, notamment artisanales, dont le coût est estimé à 11 271 € (50 % pour la Ville de Besançon et 50 % pour le Grand Besançon).

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°3.3 - Partenariat entre le Grand Besançon, le SMPSI et l'institut FEMTO-ST

M. LE PRÉSIDENT.- L'institut FEMTO-ST (Franche-Comté Électronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies) devrait être inauguré le 10 avril, il me semble.

M. BLESSEMILLE.- Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, le Grand Besançon a fait le choix de soutenir certains laboratoires de recherche universitaires implantés à Besançon tel que FEMTO-ST, de notoriété régionale, pour ne pas dire plus. Le partenariat entre le Grand Besançon, le SMPSI (Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel) et l'institut FEMTO-ST n'est pas nouveau. La convention qui nous est proposée traduit cette collaboration dont les objectifs attendus sont déclinés dans le « II » du rapport et sont au nombre de trois, à savoir :

- la valorisation des expertises technologiques et scientifiques,
- le renforcement de la notoriété de notre territoire auprès des partenaires extérieurs,
- l'utilisation des réseaux et contacts de FEMTO-ST.

La participation du Grand Besançon, avec votre accord, serait de 12 000 € pour 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? FEMTO-ST n'est pas une référence régionale, mais c'est le plus grand laboratoire « sciences de l'ingénieur catégorie A+ » (catégorie supérieure) au niveau national. Il compte tout de même 650 personnes. Il est donc très important pour la région et les emplois de demain. Ne prennent pas part au vote Mesdames COMTE-DELEUZE et PESEUX, et Messieurs ASTRIC, BONTEMPS, FOUSSERET, LAIDIE, PERRIN, POUJET et SCHAUSS, conseillers intéressés.

Rapport n° 3.4 - Convention entre la CAGB et l'association du PLIE - Soutien financier 2015

M. BLESSEMILLE.- Là, il ne s'agit pas de refaire l'historique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Il convient de rappeler que le PLIE est un organe intermédiaire entre l'Europe et les associations et organismes qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de l'emploi. À ce titre, il gère les fonds FSE (Fonds Social Européen), et cela jusqu'en 2014, car cette compétence sera reprise par le Département dès cette année. Souvenez-vous, nous avons accordé un prêt de 700 000 € au PLIE, laquelle somme doit être recouvrée auprès des organismes destinataires. Ainsi, en 2015, le PLIE a pour mission ce recouvrement et également de veiller à la réalisation des contrôles de service fait sur la subvention globale 2011-2013 et ses reliquats 2014 afin d'appeler les fonds FSE. Ainsi, pour assurer le fonctionnement de cette association, je vous propose de lui accorder une subvention de 100 000 € inscrite d'ailleurs au PPIF.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

M. GONON.- Par rapport au rapport n°1.1.1 du budget dans lequel on aborde le PLIE, j'ai noté une phrase qui dit : « Dans les dépenses imprévues, en 2015, figure notamment la transformation du prêt PLIE en subvention ». Cela veut-il dire que par rapport au débat que nous avons eu sur ce fameux prêt, vous avez constaté que le PLIE ne pouvait pas rembourser ce prêt et qu'en 2015, vous transformez ce prêt en subvention ? C'est la question que je vous pose. À partir de ce moment-là, l'affirmation que vous avez dans ce dossier sur le budget est-elle contraire à l'affirmation dans ce rapport n°3.4 ?

M. BLESSEMAILLE.- Non, ce ne sera pas transformé en subvention, comme c'est écrit. Cela reste un prêt qui sera remboursé pour partie majeure en 2015 (à peu près 40 %) et le solde sera remboursé entre 2 et 5 ans. Sylvie WANLIN s'attache d'ailleurs à revoir toutes les entreprises d'insertion pour étaler cette dette, parce qu'ils ne pouvaient pas faire le remboursement en 2015 comme l'exigeait l'Europe. Mais ce n'est pas une subvention, cela reste bien un prêt qui sera remboursé au maximum dans les 5 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET et WANLIN et Messieurs CHALNOT, CURIE, FELT et PETIT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 15 abstentions.

Rapport n°3.5 - Service Émergence - Participation du Grand Besançon -
Avenant n°1 à la convention avec BGE

M. LE PRÉSIDENT.- La convention que nous avons avec BGE (Boutique de Gestion pour Entreprendre) fixe les modalités de fonctionnement du service Émergence. Elle prévoit notamment les modalités de versement de la participation du Grand Besançon. L'objectif de ce rapport est de fixer la somme à verser à BGE pour l'année 2015, soit 57 000 €. Alain BLESSEMAILLE ne prend pas part au vote – c'est pour cela que je présente le rapport – pas plus que Marcel FELT, conseillers intéressés. Y a-t-il des questions par rapport à cela, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Appel à projets - Territoires à énergie positive

Mme PRESSE.- Tout d'abord, nous allons candidater pour un appel à projets « Territoires à énergie positive ». Comme je l'indiquais en introduction de séance, le fait d'avoir répondu à l'appel national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » nous permet de candidater régionalement sur ce projet. J'ai oublié de dire tout à l'heure que le projet national rapportait une subvention de 500 000 €, et que nous pouvions monter jusqu'à 2 M€ en fonction des différents projets qui seront montés en termes de projets énergétiques. Dans ce projet, vous retrouvez en page 158 la trajectoire qui permet d'atteindre les objectifs TEPOS. Vous voyez une courbe de consommation que nous essaierons de faire diminuer de 20 % en 2020, 30 % en 2030 pour aller jusqu'à 50 % en 2050. Pendant la même période, nous augmenterons la production d'énergie renouvelable pour aller jusqu'à une production égale à notre consommation en 2050. Voilà le principe qui sera repris largement lorsque nous vous présenterons le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCEAT) de façon détaillée à la séance du Conseil de juin prochain, avec l'ensemble des fiches actions s'y rapportant.

Il s'agit donc ici de simplement présenter notre candidature pour un territoire reconnu TEPOS suite à un appel à projets de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) de la Région Franche-Comté et de l'État représenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Il y aura un accompagnement sur 36 mois et vous avez le détail de l'accompagnement du Grand Besançon qui suit.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des interventions, des abstentions ou des oppositions ?

M. ACARD.- Madame la Vice-Présidente, j'ai une question. Nous voterons pour le rapport, il n'y a pas de problème. Mais sur l'inscription budgétaire, on marque « sans incidence budgétaire ». Je sais qu'on ne le fait pour aucun rapport, mais il serait intéressant d'avoir le temps passé par les services pour monter ce type de dossier, parce que nous sommes tous dans une logique d'optimisation et que nous avançons tous pour réduire les dépenses de fonctionnement. Merci.

Mme PRESSE.- Ce rapport s'inscrit entièrement dans le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) pour lequel les services travaillent actuellement de façon vraiment générale et continue. Cela nous permettrait d'avoir une plus-value au niveau de la Région, puisque seuls 8 territoires seraient reconnus au niveau régional. Cela donne donc une plus-value et une aide technique avec un apport sur une maîtrise au montage de dossier au diagnostic. Il n'y a donc pas de comptage fait de façon distincte sur ce rapport par rapport aux autres qui relèvent du Plan Climat.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait partie du travail que nous faisons dans le service.

Mme PRESSE.- Cela fait partie du travail habituel.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'êtes tout de même pas pour plus de technocratie.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

<p>Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Évolution des critères pour la prise en compte des objectifs du PDU</p>

M. LE PRÉSIDENT.- Ce dispositif est très connu. Que proposes-tu ici ?

Mme PRESSE.- Il s'agit de l'ajout d'un axe concernant le PDU, l'axe 3 concernant les projets d'aménagement favorisant les modes doux. Nous avons voté récemment le PDU. Une partie des réalisations des aménagements est confiée au service Environnement. Bien sûr, tous ces dossiers, lorsqu'ils seront montés, seront vus conjointement par le service Mobilités et par le service Environnement, donc avec mon collègue Michel LOYAT. Ces projets vous sont déclinés page 163 ; ils vous permettront de faire un certain nombre d'aménagements dans vos communes autour des arrêts de bus, haltes ferroviaires, aménagements d'espaces publics. Vous en avez tout le détail, y compris « ... » à la fin si vos projets sont un peu différents de ceux indiqués, mais c'est pour avoir un petit peu plus de souplesse par rapport à vos réalisations. Vous avez en annexe un rajout concernant l'axe 3 pour ce fonds. Je vous invite en tant qu'élus communaux à faire appel à ce fonds.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Non. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est donc voté.

Rapport n°4.3 - Fonds Isolation et Énergies pour les Communes -
Attribution d'une subvention à la commune d'Osselle

Mme PRESSE.- Il s'agit d'attribuer une subvention de 593 € à la commune d'Osselle pour un remplacement de fenêtres. C'est pareil sur ce fonds, je vous invite aussi à faire des travaux plus conséquents avec l'isolation des murs et ne pas vous contenter des fenêtres et des portes. Mais chacun fait comme il peut.

M. LE PRÉSIDENT.- La commune décide de ce qu'elle veut faire.

Mme PRESSE.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- La commune a son libre arbitre.

Mme PRESSE.- La commune est souveraine.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. En tout cas, c'est bien qu'ils changent les fenêtres. Madame THIVET et Monsieur BOUVERET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Nous sommes d'accord.

Rapport n°4.4 - Convention avec ATMO Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT.- Le Grand Besançon travaille avec ATMO (Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique) dont le Président Daniel HUOT est ici présent. Nous travaillons avec ATMO Franche-Comté depuis le transfert de compétence Qualité de l'air intervenu le 20 novembre 2008. Le présent rapport retrace les actions essentielles de 2014 dans le cadre de ce partenariat. Ce rapport est très précis. Il vous est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat triennal avec cette association. C'est elle qui mesure par exemple la pollution aux particules fines présente sur l'ensemble de la France, entre autres sur Besançon. Nous sommes aujourd'hui, je crois, en alerte de niveau 1. Ce sera certainement demain en alerte de niveau 2. De toute façon, le Préfet décide des mesures à prendre. Avez-vous des questions ? Tout cela est clair. Nous pouvons féliciter Daniel pour le travail. Il ne peut pas vraiment répondre, parce qu'il est intéressé.

Mme VIGNOT.- Je voudrais juste revenir sur les effets de pollution de l'air qui se passent actuellement sur la France, mais aussi sur notre région. Nous voyons que cela a impacté le transport, puisque sur les autoroutes, nous sommes arrivés à demander aux automobilistes de descendre leur vitesse de 30 km/h, ce qui est tout de même remarquable pour une autoroute. Il faut croire que la situation est grave. Je rappelle simplement qu'à Chambéry, des cas de mortalité en relation avec la pollution de l'air ont été révélés et décrits par le corps médical. Bien sûr, à Besançon, nous n'en sommes pas là, mais pour autant, nous atteignons des seuils critiques de présence de particules. Il est important que nous ayons tous conscience que cette situation nous incombe à tous. Nous pouvons améliorer de façon radicale cette situation récurrente.

En effet, les origines des particules incriminées sont connues. Il s'agit notamment du transport. Je vous rappelle que par exemple, parmi les particules retrouvées dans l'air, ce sont les particules issues du freinage. Cela paraît être anecdotique, mais nous savons que cela pèse lourdement. Je vous rappelle aussi que la façon dont on gère ses foyers dans son chez-soi est tout aussi importante que le foyer dû à un réseau de chaleur, etc. C'est juste pour rappeler que nous sommes tous plus ou moins responsables de ce qui se passe aujourd'hui, même à Besançon, et qu'il est important de nous mobiliser.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison, sauf que l'objectivité conduit à dire que nous n'avons pas produit cette pollution, elle vient d'ailleurs. Si nous regardons les cartes, elle vient du nord. Je ne te donnerai pas le détail de l'origine des pollutions que l'on m'a donné tout à l'heure, mais 20 % viennent des moyens de transport et les 80 % restants ne viennent pas de là. Cela dit, cela ne change rien à ce que tu as dit, il faut être vigilant. J'ai les mesures préconisées par la Préfecture : sont interdits les feux de broussaille notamment. Nous sommes dans une période où on brûle beaucoup et c'est terrible. Il faut donc être attentif à cela. De nombreuses mesures seront prises. On dit aussi aux personnes fragiles qu'elles ne doivent pas faire de sport. Mais ne disons pas tout de même que les Grands Bisontins sont responsables de cela.

Mme VIGNOT.- Non, j'ai dit que nous y participions.

M. LE PRÉSIDENT.- Cet élément descend du nord-est et 20 % de la pollution viennent du transport, ce qui est déjà énorme, bien sûr, le reste venant de beaucoup d'autres phénomènes que tu connais parfaitement aussi bien que moi.

Concernant cela, Françoise PRESSE, Catherine THIEBAUT, Daniel HUOT et Thomas JAVAUX ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°4.5 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2015

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés et le Grand Besançon ont signé une convention quinquennale de partenariat. Elle a pour principal objet d'améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore sauvage et de l'entomofaune sur le territoire du Grand Besançon. La convention annuelle proposée fixe les objectifs du partenariat pour 2015 et attribue un financement de 29 500 € au Conservatoire Botanique.

Ne prennent pas part au vote Mesdames PRESSE, ROCHDI et VIGNOT et Messieurs CAYUELA et HUOT, conseillers intéressés. Avez-vous des questions ? Nous connaissons tous l'intérêt du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

Rapport n°4.6 - Appel à candidatures d'Éco-Emballages sur l'extension des consignes de tri
--

M. LOPEZ.- Il s'agit de répondre à un appel à candidatures auprès d'Éco-Emballages pour améliorer les gestes de tri concernant les plastiques. Vous savez que c'est un geste très compliqué au niveau des ménages. Il s'agit de pouvoir uniformiser et augmenter le taux de captation des plastiques pour avoir moins de déchets au niveau des centres de tri.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est très important. Par exemple, beaucoup mettent ce gobelet en plastique dans la poubelle jaune, alors qu'il ne faut pas le mettre, parce que la règle est de pouvoir le recycler pour en faire quelque chose d'autre. Parfois vous jetez les pots de yaourt dans la poubelle jaune ; or ce n'est pas terrible, il ne faut pas le faire. Donc, il faut savoir que l'extension du geste de tri va permettre de simplifier les choses et de faire en sorte que par exemple, si vous mettez ce gobelet en plastique dans la poubelle jaune, ce ne sera pas rejeter, de même pour le pot de yaourt, que l'emballage que vous mettez pour protéger votre viande pour ne pas qu'elle dessèche ne soit pas rejeté (ce qui est le cas actuellement). Cela va donc simplifier la vie aux gens et cela va faire que nous aurons moins de rejets, sachant que les rejets coûtent très cher. Il y a donc un appel à candidatures.

Il se trouve que j'ai rencontré le Président d'Éco-Emballages à Paris il y a peu de temps et je lui ai dit que nous étions très intéressés, d'autant plus que le Grand Besançon est reconnu comme étant un site pilote. De plus, je ne devrais pas le dire, mais je dis tout de même que Besançon est la référence nationale en matière de réduction des déchets et de redevance incitative. Il faut le savoir tout simplement parce que c'est vrai. Il faut donc le dire.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Y en a-t-il parmi vous qui veulent que nous triions moins bien ? Non, tout le monde est d'accord. C'est donc l'unanimité.

Rapport n°4.7 - Convention annuelle 2015 relative au Programme Local de Prévention

M. LOPEZ.- Il s'agit d'une convention avec le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets), pour contractualiser ce programme de prévention et mettre les soutiens financiers à la mesure des besoins pour un montant de 12 480 € pour l'exercice 2015. Vous avez le tableau en page 178. Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

- valider le programme d'actions prévisionnelles de prévention des déchets,
- se prononcer sur la convention d'engagement à intervenir entre le SYBERT et la CAGB pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Françoise GALLIOU et Catherine THIEBAUT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Demandes d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Roche-lez-Beaupré et Vaire-Arcier

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de soutenir 2 communes, Roche-lez-Beaupré et Vaire-Arcier pour la réhabilitation de 3 logements pour un montant de subvention total de 15 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Madame WEINMAN et Messieurs KRIEGER, RUBRECHT et PERROT ne prennent pas part au vote. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous remercie.

Rapport n°5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne 2015-2017 - Participation au renouvellement du dispositif

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons de rejoindre le programme de lutte contre l'habitat indigne piloté par le Département, avec une participation annuelle de la Communauté d'Agglomération de 10 000 € par an sur 3 ans.

Mme VIGNOT.- Je voudrais juste apporter un élément sur ce rapport concernant la lutte contre le logement indigne, nécessaire au vu de la dégradation d'un certain nombre de logements et au vu de la fracture sociale qui existe et qui se creuse depuis des années. Nous nous réjouissons que cette lutte soit une orientation prioritaire du nouveau Plan Local de l'Habitat. Il faut dire qu'à cette fracture sociale issue d'un modèle économique injuste se surajoute une précarité qui ne cesse de croître depuis plus de 5 ans, celle de la précarité énergétique. Les logements indignes correspondent dans la plupart des cas à des passoires thermiques.

On parle là de précarité énergétique, c'est-à-dire des personnes qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie pour atteindre les standards de confort définis par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). C'est une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat, comme c'est dit dans la loi.

Or, par exemple sur Besançon, le nombre de personnes en situation de précarité énergétique n'a cessé de s'accroître entre 2011 et 2013. Les situations d'impayés auprès d'EDF, par exemple, ont augmenté de 45 %. Je vois que cela n'intéresse pas particulièrement le Conseil aujourd'hui de parler de précarité, mais je trouve cela assez incroyable. Pour revenir à ce rapport, EELV (Europe Écologie Les Verts) salue le travail mené à travers cette politique contre le logement indigne, mais il nous semblait important de faire connaître les résultats d'une étude menée par la fondation Abbé Pierre avec une équipe de recherche anglaise, qui montre que pour 1 € d'investissement dans la rénovation de bâtiments, ce sont entre autres en bénéfice 45 centimes d'économiser sur la santé de ces familles. Ces résultats nous ont été fournis lors de la journée de réflexion menée par l'Union Départementale des CCAS.

Pour reprendre les termes du manifeste de 2012 de cette fondation Abbé Pierre, « il faut agir résolument contre la précarité énergétique pour un triple bénéfice social environnemental et économique ». En effet, la précarité énergétique est symptomatique d'une inadéquation entre nos modes de vie, de consommation et de production actuelle et les enjeux économiques sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Il est donc urgent d'agir pour enrayer un phénomène qui va croissant et qui est socialement et économiquement inacceptable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. FELT.- J'ai juste un petit commentaire sur le fait que cela n'intéresse pas beaucoup de monde. Ce n'est pas que cela intéresse peu de monde, mais c'est que la longueur de l'intervention est inappropriée. Le problème est là.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais te répondre. L'habitat indigne n'est pas nouveau. J'en suis à mon 6^e PLH. Le 1^{er} PLH que nous avons élaboré il y a quelques années reprenait déjà ce thème de l'habitat indigne. Simplement, nous nous rattachons aujourd'hui à un dispositif développé par le Conseil Général, tout simplement parce que les actions que nous avons menées jusqu'à maintenant ne nous permettaient pas d'avoir les résultats suffisants. Quand on sait ce qu'est par définition un habitat indigne, il faut savoir aujourd'hui que malheureusement, les critères sont tels que nous agissons chaque année sur 4 ou 5 logements sur la Communauté d'Agglomération, qui s'appellent de l'habitat indigne. Mais ce n'est pas un nouveau dispositif.

Concernant la précarité énergétique, si tu étudies notre PLH, tu vas t'apercevoir que pour le logement privé, pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs, nous avons mis en place des dispositions qui font l'objet de subventions. Nous ne présentons pas certaines de ces subventions au Conseil Communautaire, parce que nous avons pris la décision de ne pas présenter les subventions inférieures à 10 000 €, mais elles sont décidées en Bureau. Nous ne présentons donc pas toutes nos décisions concernant la précarité énergétique. Mais tu as raison, nous avons beaucoup de dispositifs à la disposition des habitants. D'ailleurs, tu as dû t'en rendre compte lorsque tu as ouvert et lu le Journal de la Communauté d'Agglomération, il y avait un petit dépliant rouge très bien fait par la Communauté d'Agglomération, qui explique justement ce que nous sommes capables de faire pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Mesdames GERDIL-DJAOUAT et MICHEL et Messieurs BELUCHE, BLESSEMILLE, DAHOUI et GALLIOT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Rapport n°5.3 - Convention de partenariat 2015-2020 entre la Région, l'ADEME, l'État et le Grand Besançon pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable de Franche-Comté

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer la convention avec la Région, l'État et l'ADEME et de désigner Françoise PRESSE comme élue référente pour les questions du PCAET, un « A » comme « Air » s'étant ajouté, et Robert STEPOURJINE comme élu référent pour les questions relatives à l'habitat. Il n'y a pas de participation financière de la Communauté d'Agglomération pour ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Rapport n°5.4 - Programme d'Actions Territorial 2014 - Propositions d'amendements

M. STEPOURJINE.- Ce programme est défini par la Communauté d'Agglomération en fonction des critères de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé déléguées par l'État. Or, les critères de l'Anah sont changeants et la répartition régionale des crédits est fortement malheureusement critiquable. Nous devons donc établir chaque année un nouveau Programme d'Actions Territorial (PAT).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.5 - Modification des conditions d'application de la subvention sur fonds propres du Grand Besançon dédiée à la création d'habitat adapté et spécifique

M. TAILLARD.- Il s'agit de corriger la délibération prise le 19 décembre 2013 en vue d'appliquer sur l'ensemble du territoire communautaire la subvention dédiée à la création de l'habitat adapté et spécifique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Fabrice. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.6 - Adaptation locale d'application du Supplément de Loyer de Solidarité sur le Grand Besançon

M. TAILLARD.- Il s'agit de proposer d'exonérer de ce supplément les logements locatifs au sein des quartiers relevant de la nouvelle géographie prioritaire et identifiés au sein du contrat de ville 2015-2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

M. STEPOURJINE.- Je dois dire que ce rapport est important. Aujourd'hui, vous le savez, nous sommes en train d'élaborer le fameux contrat de ville. Vous savez que Planoise est bien entendu retenu par l'État comme étant un quartier prioritaire. Il est donc important que du côté de la Communauté d'Agglomération et de la compétence Habitat, nous n'ayons pas de surloyer sur cette partie d'habitat.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ?

M. ACARD.- Sur le point 3 du rapport, vous précisez qu'un dépôt de plainte a été effectué le 12 février dernier au sujet de vol de câbles en cuivre.

M. LE PRÉSIDENT.- Dites-moi à quelle page vous êtes.

M. ACARD.- Je suis dans le dernier rapport page 207, tout en bas. À combien s'élève le préjudice ? Quelles mesures ont été prises pour empêcher de nouveaux vols ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le montant du préjudice, je ne peux pas vous dire. Bien sûr, on a porté plainte auprès de la police nationale. Quant au préjudice, je ne sais pas, on vous le dira.

Information - Départ du DGS Laurent VAN HERREWEGHE

Avant que vous partiez, je voudrais vous dire que ce soir, Laurent VAN HERREWEGHE va nous quitter. Il sera le n°2 à l'Agglomération de Grenoble. Il part dans les Alpes, il échange le ski de fond contre le ski de descente. Je voulais le remercier sincèrement. Nous avons beaucoup travaillé ensemble. Encore ce matin, il était avec moi en train de travailler, ainsi qu'avec Gabriel BAULIEU. Il reviendra pour faire un pot de départ, parce que cela allait être compliqué cette semaine et il ne voulait pas faire cela en vitesse.

S'adressant à M. VAN HERREWEGHE. Laurent, je voulais vous remercier et vous souhaiter bonne chance dans vos nouvelles fonctions.

Applaudissements.

La séance est levée.